



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/096 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
CHÌ APPROVA I CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU DI L'ASSOCI FALEPA
ET SUD CORSE INSERTION AUTO-ECOLE SOCIALES**

**APPROUVANT LES CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS
FALEPA ET SUD CORSE INSERTION AUTO-ECOLE SOCIALES**

REUNION DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juillet, la commission permanente, convoquée le 16 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Isabelle FELICIAGGI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Paulu Santu PARIGI
M. Hyacinthe VANNI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Jean-Guy TALAMONI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2018 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,

- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/067 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 portant délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

FIXE la contribution de la Collectivité de Corse à 20 000 € au titre de la mise en œuvre par l'association FALEPA du dispositif d'auto-école sociale.

ARTICLE 2 :

FIXE la contribution de la Collectivité de Corse à 15 000 € au titre de la mise en œuvre par l'association SUD CORSE INSERTION du dispositif d'auto-école sociale.

ARTICLE 3 :

PRECISE que les crédits correspondants seront imputés au budget de la

Collectivité de Corse (programme 5122 - fonction 444 - chapitre 9344 - compte 6568).

ARTICLE 4 :

APPROUVE la convention de financement avec l'association FALEPA pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à la signer ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

ARTICLE 5 :

APPROUVE la convention de financement avec l'association SUD CORSE INSERTION pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à la signer ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 29 juillet 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROVU DI I CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU DI
L'ASSOCI FALEPA ET SUD CORSE INSERTION
AUTO-ECOLES SOCIALES**

**CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS
FALEPA ET SUD CORSE INSERTION
AUTO-ECOLES SOCIALES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (RSA), la Collectivité de Corse soutient les structures proposant un accompagnement adapté aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de leurs parcours d'insertion.

Les associations Faire Accéder Localement à un Emploi Professionnel Autonome (F.A.L.E.P.A) et SUD CORSE INSERTION proposent la mise en œuvre d'auto-écoles sociales sur la région ajaccienne pour la première et dans l'Extrême-Sud pour la seconde.

L'Auto-école associative (AES) est un établissement agréé Auto-école par la Préfecture donnant accès au permis B. Elle prend en charge un public pour lequel l'acquisition des notions et compétences nécessaires à la réussite du permis de conduire nécessite la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée.

Les AES proposent ainsi un enseignement dispensé dans le cadre de groupes de travail réduits permettant une individualisation de l'enseignement et un rythme de travail adapté aux difficultés rencontrées par les stagiaires.

Leur accès est réservé aux bénéficiaires de minima sociaux sur prescription de Pôle Emploi, des services de la Collectivité de Corse, des missions locales et des Maisons de l'Emploi. Les entrées dans l'action sont ensuite validées par un comité de sélection auquel participe un représentant de la Collectivité de Corse.

En 2019, les objectifs conventionnés étaient les suivants :

- 7 stagiaires ayant le statut de bénéficiaires du RSA au sein de l'auto-école FALEPA
- 7 stagiaires ayant le statut de bénéficiaires du RSA au sein de l'auto-école Sud Corse Insertion.

Les bilans d'activité 2019 démontrent que 20 bénéficiaires du RSA étaient en file active auprès de l'association FALEPA et 13 auprès de l'association SUD CORSE INSERTION.

Les objectifs conventionnels sont reconduits pour 2020 : les associations F.A.L.E.P.A et SUD CORSE INSERTION s'engagent ainsi à réserver 14 places aux bénéficiaires du RSA, et un accès prioritaire aux personnes orientées par la direction de l'action sociale de proximité de la Collectivité de Corse (FALEPA 7 places, Sud Corse Insertion 7 places).

La participation de la Collectivité de Corse s'élève ainsi à 35 000 €, répartie de la manière suivante :

- Association F.A.L.E.P.A : 20 000 €
- Association SUD CORSE INSERTION : 15 000 €

Les crédits sont inscrits au programme N 5122 fonction 444 chapitre 9344 compte 6568 du budget de la Collectivité de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association FALEPA d'un montant de 20 000 €, et la convention de financement pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, annexée au présent rapport.
- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association SUD CORSE INSERTION d'un montant de 15 000 €, et la convention de financement pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, annexée au présent rapport.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION

SECTEUR : Direction Générale Adjointe des Affaires Sociales et Sanitaires

FONDS À REPARTIR :

ORIGINE : B.P. 2020

PROGRAMME 5122

FONCTION 444

CHAPITRE : 9344

COMPTE : 6568

MONTANTS À AFFECTER : 35 000 €

Participation de la Collectivité de Corse au financement des auto-écoles sociales

- Association FALEPA : 20 000 €
- Association SUD CORSE INSERTION : 15 000 €



Dossier unique d'instruction

Année [2020]

**Demande de conventionnement et de subvention
ACI** □

Nom de la structure : [FALEPA CORSICA]

Un dossier par demande de conventionnement

A retourner par courriel et/ou voie postale à ... avant le ...

DIRECCTE de Corse Unité Départementale de Corse du Sud : Service instructeur : IAE Adresse : 2 chemin de Loretto CS 10332 20182 AJACCIO CEDEX Courriel : didier.le-bleis@direccte.gouv.fr	Collectivité de Corse : Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse Palazzu di a Cullettività di Corsica Corsu Napuleone BP 414 – 20 183 Aiacciu cedex Service instructeur: Direction Insertion Logement Courriel : dominique.gori@isula.corsica
--	--

Ce dossier unique commun entre la DIRECCTE de **Corse**- Unité Départementale de [...] et la Collectivité de Corse s'adresse à tout organisme porteur d'un projet d'insertion candidat à un conventionnement ou à un renouvellement de sa convention au titre de l'IAE. Il constitue également le support de la demande d'aide financière auprès :

- de l'Unité Départementale de Corse du Sud de la DIRECCTE au titre de l'aide au poste, du fonds départemental d'insertion
- de la Collectivité de Corse au titre de l'aide au poste concernant les seuls bénéficiaires de RSA dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) prévu(s) par le second volet de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relatif à l'IAE.

Ce dossier est commun et l'instruction reste de la compétence de chaque financeur.

SOMMAIRE

I	Pièces à joindre à votre dossier	p.3
II	Présentation de la structure	p.5
III	Moyens humains et matériels utilisés par la structure	p.8
IV	Moyens financiers de la structure	p.11
V	SPECIAL ACI PORTEUR MULTIPLE	p.12
VI	Demande de financement	p.13
VII	Présentation du projet d'insertion de la structure	p.16
VIII	Demande de subvention dans le cadre du PTI de la CdC	p.21
IX	Annexes	p.23

I-PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

⇒ Les pièces précédées de ce signe ne sont à fournir qu'en cas de changement intervenu depuis la dernière transmission à l'Unité Départementale (UD) de la DIRECCTE.

Remarque importante : les structures qui sont déjà conventionnées au titre de l'année N-1 ne devront fournir que les éléments nouveaux (statuts actualisés en cas de changement, bilan le plus récent.....).

LES PIECES ADMINISTRATIVES :

DANS TOUS LES CAS :

- Le dossier de demande de conventionnement SIAE et de subvention(s) dûment complété (daté, signé et portant le cachet de l'organisme permettant l'identification précise du signataire en particulier le nom, le prénom et la fonction),
- Le compte de résultat et le bilan de la structure entière certifiés de l'année N-1 seront transmis au 30 juin de l'année N au plus tard (*attention, en cas de multi activités (IAE – Autres), le compte et le bilan doivent porter sur l'intégralité de la structure et non pas uniquement sur les activités liées à l'IAE*),
- Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, le pouvoir de ce dernier au signataire,
- ⇒ L'organigramme de la structure,
- Pour les salariés permanents : les CV des encadrants techniques et des personnes chargées de l'accompagnement socioprofessionnel.
- Les fiches de postes des emplois proposés aux salariés en insertion et celles des permanents,
- ⇒ RIB ou RIP

SOCIETES :

- ⇒ Extrait KBis, inscription au registre ou répertoire concerné,
- Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe,
- Dernière liasse fiscale complète,
- Pour les ETTI, copie de la déclaration préalable d'activité de l'entreprise de travail temporaire et attestation de garantie mentionnée à l'article L. 1251-49 du code du travail. Ces documents peuvent être envoyés après signature de la convention en cas de création d'entreprise ou d'établissement. S'ils ne sont pas fournis au moment de l'instruction, la demande précise le territoire sur lequel l'entreprise envisage de développer ses activités

ASSOCIATIONS :

- ⇒ Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture,
- ⇒ Statuts, liste des membres du conseil d'administration et du bureau avec l'indication de leur situation, professionnelle, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale,
- Des informations relatives aux ressources propres (montant des cotisations, nombre de cotisants, rémunération des services rendus ...).

Attestation fiscale ou à défaut sur l'honneur de non assujettissement à la TVA (si le budget de l'opération est présenté TTC), et déclaration que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

Remarque :

- **La tenue d'une comptabilité analytique par activité est préconisée (structure porteuse de plusieurs activités)**
- **L'adhésion à un Centre de gestion agréé est recommandée**

Rappel : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

2.1. INFORMATIONS GENERALES

Nom de la structure : FALEPA CORSICA

Lieux d'activité dans le département : AJACCIO

Identification du responsable de la structure (le représentant légal, le président ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom : PAOLETTI

Prénom : NELCY

Fonction : PRESIDENTE

Téléphone : 04 95 26 65 46

Courriel : falepacorsia@orange.fr

Identification de la personne chargée du dossier de convention et de subvention (si différent du représentant légal) :

Nom : PELLEGRIN

Prénom : Patrice

Fonction : DIRECTEUR

Téléphone : 04 95 26 65 46

Courriel : falepacorsia@orange.fr

2.2. SITUATION JURIDIQUE

Forme juridique : ASSOCIATION

Date de création : 19 Juillet 2005

Numéro de Siret : 48432793700021

Code NAF /APE: 8899 B

Numéro récépissé Préfecture : W2A1002385

N° de déclaration d'activité (organisme de formation) :

Convention collective (Intitulé): SYNESI

Adresse du siège social : Chemin de Biancarello - Villa Michaud – 20 090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 26 65 46

Fax : 04 95 52 03 65

Courriel : falepacorsica@orange.fr

Site Internet : en cours de construction

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales : Non Oui Lesquelles?

Votre organisme dispose-t-il d'agrément(s) administratifs ? Oui Non

Si Oui, précisez lesquels (exemple : ESUS, services aux personnes, CHRS...)

RAA N° 2A-2018-12-04-003
IAE N° ACI 02A180001A2M2

Votre organisme est-il reconnu d'utilité publique ? Oui Non

Si oui, fournir les justificatifs :

Votre organisme dispose-t-il d'un commissaire aux comptes ? Oui Non

Votre structure organisme est-il assujetti à la TVA ? Oui Non

Adhérez-vous à un réseau ? Oui Non

Si Oui lequel ou lesquels ? : **MOB In Corsica, CRESS**

Quel est votre OPCA ? : **UNIFORMATION**

2.3. STRATEGIE ET ACTIVITES DE LA SIAE : Remarque : en cas d'ensemblier, il faut détailler la partie conventionnée au titre d'une AI,ACI- EI, EITI ou ETTI.

- Quelles sont les principales activités¹ qui serviront de supports à la SIAE ? (exemple : entretien d'un lieu, activités de bâtiment, de recyclage des déchets...)?

GARAGE ASSOCIATIF - CENTRE DE MOBILITE – LAVAGE SANS EAU

RECUPERATION ET REDISTRIBUTION DE MEUBLES ET ELECTROMENAGER

- RECYCLERIE –ATELIER BOIS –DEMENAGEMENT –MISE EN DECHETTERIE - LIVRAISON

AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS –PIERRE SECHE –MACONNERIE TRADITIONNELLE – ENTRETIEN DU PETIT PATRIMOINE BATIS

SECOND ŒUVRE DU BATIMENT ET RENOVATION DU BATIMENT

PROJET DE DEVELOPPEMENT POUR 2020 et 2021

CHANTIER DE PERMACULTURE ET SUR LA GESTION DU COMPOST ET BIO DECHETS

CHANTIER RECYCLERIE DANS LE MILLIEU RURAL

CHANTIER SUR LA CONSTRUCTION DE TINY HOUSE

Auto-école sociale (hors insertion)

- Ces activités ont-elles des spécificités particulièrement adaptées aux publics en insertion et à leurs besoins ? Si Oui, lesquelles ?

Elles ont toutes été conçues pour rendre des services aux publics en insertion.

Les services : Garage réparation à tarif social, location de scooter et de voiture à tarif social, procédé de lavage sans eau de véhicule, vente de produits de première nécessité à tarif social, recyclerie pour une deuxième vie des produits et vente à prix modéré, second œuvre du bâtiment pour une amélioration de condition vie dans des logements occupés par des personnes aux minima sociaux, débroussaillage et entretien des espaces naturels et maçonnerie, menuiserie pour des activités autour de l'upcycling, la réparation et la création de meubles et d'accessoires de tri et de traitement des déchets.

Les postes en insertion :

¹ L'article L.513-6 du code du travail fixe aux ETTI une obligation d'activité exclusive

L'ensemble des postes sont des postes en insertion sur quatre supports différents d'activité.
Poste sur 26 heures avec des contrats de travail de 7 mois.

L'auto-école sociale propose un parcours d'insertion basé sur l'apprentissage du code et de la conduite (hors insertion).

Avez-vous un client / donneur d'ordre qui représente plus de 50 % de votre chiffre d'affaires ?

Oui Non

Précisez le nombre de clients / donneurs d'ordre qui représentent plus de 25 % de votre chiffre d'affaires ?

aucun un deux trois

En 2018, comment vos ventes (ou prestations de service) ont-elles été réparties entre ces différents clients ? (en % par type de clientèle) :

	%	Type d'activités
Particuliers :	40	Récupération, bâtiment, espaces vert, garage
Associations :	16	Récupération, bâtiment, espaces vert, garage
Etat / Entreprises publiques :	20	Récupération, bâtiment, espaces vert, garage
Entreprises privées :	7	Récupération, bâtiment, espaces vert, garage
Organismes HLM :	7	Récupération, bâtiment, espaces vert, garage
Collectivités territoriales :	10	Récupération, bâtiment, espaces vert, garage
Autres (précisez) :		

- En 2019 avez-vous réalisé - ou vos sociétés utilisatrices (cas des ETTI) - une partie de votre activité dans le cadre de l'exécution de marchés publics ?

Oui Non Ne sait pas

Si Oui : En 2020, quel est le montant de vos recettes prévisionnelles liées aux marchés publics ?

48 000 euros

2.4. TERRITOIRE D'INTERVENTION

Préciser le territoire sur lequel votre structure intervient (nom des communes ou intercommunalités) :

Nous intervenons sur le Grand Ajaccio/Piana/Aqua Doria/Porticcio/CAPA

Préciser l'organisation de votre siège et de vos antennes (obligatoire pour les AI et les ETTI)

:

Siège et antennes	Code postal	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Garage Chemin de Biancarello	20090	Lundi au vendredi	8 - 15 heures - atelier 8 - 17 heures - administratif
Antenne Second œuvre du bâtiment	20090	Lundi au vendredi	8 - 15 heures
Antenne Récupération	20090	Lundi au vendredi	8 - 15 heures - atelier
Antenne Atelier du bois atelier up cycling	20090	Lundi au vendredi	8 - 15 heures
Antenne Recyclerie	20090	Lundi au samedi	8 - 15 - 17 ou 19 heures
Auto-école sociale (hors insertion)	20090	Lundi au vendredi	8 - 15 heures

Votre structure agit-elle dans un territoire couvert par :

- Un Quartier Prioritaire politique de la Ville (QP) ? Oui Non Ne sait pas

III. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MOBILISES PAR LA STRUCTURE

3.1 - MOYENS HUMAINS PREVISIONNELS ANNEE 2020 :

3.1.1 - SALAIRES PERMANENTS PARTICIPANT A L'ACTIVITE CONVENTIONNEE IAE :

Rappel :

- 1 ETP (salariés permanent chargés de l'accompagnement social et technique) en AI, EI, ETTI équivaut à 1 607 h travaillées
- 1 ETP (salariés permanents chargés de l'accompagnement social et technique) en ACI équivaut à 1 820 h payées

Nom et Prénom	Fonction	Type de contrat <i>(ou signaler si mise à disposition)</i>	En ETP annuel
Gestion – Administration :			
Nom 1 VH	Secrétaire du garage	CDI	1
Nom 2 AJ	Secrétaire administrative et financière	CDI	1
Nom 3 PP	Directeur	CDI	1
Nom 4 CF (Hors insertion)	Secrétaire et accompagnement AES	CDI	1
Nom 5 HG (Hors insertion)	Moniteur AES	CDI	1
Développement commercial/économique :			
Nom 1			
Nom 2			
Accompagnement social professionnel :			
Nom 1 VG	CIP	CDI	1
Nom 2			
Formation			
Nom 3 ...			
Nom 4			
Encadrement technique *			
Nom 1 FM	Encadrant technique d'insertion	CDI	1
Nom 2 PP B	Encadrant technique d'insertion	CDI	1
Nom 3 PB	Assistant technique	CDD	1
Nom 3 EN	Encadrant technique d'insertion	CDD	1
Nom 4.... JA R	Encadrant technique d'insertion	CDI	0,85
	Effectifs en nombre	Type de contrat <i>(ou signaler si mise à disposition)</i>	En ETP annuel
Agents de production hors salariés en insertion des SIAE (ex. salariés en CDI des Régies de Quartier			
	30	CDDI	21,74
Autres :			

TOTAL ETP Salariés permanents	8,85

- **Fiches de poste, CV et diplômes à joindre au dossier pour les salariés permanents encadrants techniques et les conseillers en insertion professionnelle**

Evolution des moyens humains 2019/2020 : 30/32

3.1.2 – FORMATION DES PERMANENTS

Présentez les formations suivies par les permanents intervenant sur l'activité IAE conventionnée.

Types de formation : gestion-administration (1) / accompagnement social et professionnel (2) / encadrement technique (3) / commercial/développement économique (4) / autres (5) **tels que** : Ingénierie de formation

FORMATIONS REALISEES EN 2019	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés permanents bénéficiaires en 2019
Logiciel Gestion TFSHOP	4	21	4
Geste & Posture en AEN	2		2
Construction Murs en Pierres Sèches	2		8
Sauveteur Secouriste au Travail	2	35	22
Habilitations Electrique	2		2
CACES R389	2		2
Fluides frigorifiques	2		1
Geste & Posture Toute Activité	2		5
Conseil en mobilité (hors insertion)	2	35	1
Communication réseaux sociaux	1	14	3

Si autre, précisez :

FORMATIONS PREVUES EN 2020	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés permanents bénéficiaires en 2020
Guide Composteur	5	35	5
Habilitation électrique	2	21	1
CACES 1 / 4 et 9	2	70	3
CACES 389	2	70	4

- Pour les SIAE qui ont mis en œuvre des formations pour leurs permanents **comment votre OPCA a participé au financement des formations** ? Les formations sont prises en charges par notre OPCA sur notre cotisation formation ou sur des fonds mutualisés.

3.1.3 - EFFECTIFS BENEVOLES INTERVENANT SUR LES ACTIVITES IAE :

0

- En 2018, combien de bénévoles ont participé à vos activités conventionnées au titre de l'IAE :
- L'activité de vos bénévoles a représenté combien d'Equivalent Temps Plein :

(1 ETP = 1.820H)
- Si vous faites intervenir des bénévoles, sur quelles activités ont-ils été mobilisés (hors participation à la gouvernance de la SIAE) :
 - **Accueil/intégration** : (préciser les activités réalisées : réunions d'information, tests de compétences...) :
 - **Accompagnement social** : (préciser les activités réalisées : démarches logement, mobilité, accès aux droits...) :
 - **Accompagnement professionnel** : (préciser les activités réalisées :):
 - **Formation des personnes en insertion** : (préciser les formations dispensées : savoirs de base....) :

3.1.4 QUALITE DE L'EMPLOI DANS LA STRUCTURE : (suite des premiers éléments discutés en 2017)

Santé et sécurité au travail : Avez-vous rédigé le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) :

Voir articles L.4121-2 (principes généraux de prévention) et R 4121-1 pour le DUERP

→ Eléments nouveaux depuis 2018 ? Pas de nouveaux éléments depuis 2018

Dialogue social : Comment sont mis en place les IRP (Instances Représentatives du Personnel) ? :

(pour les SIAE de plus de 11 salariés)

→ Eléments nouveaux depuis 2018 ? Pas de nouveaux éléments depuis 2018

A quel **service de santé au travail** adhérez-vous ? (nom, adresse, tel) :

Médecine du travail - Immeuble Padules A2, Route d'Alata – 20090 AJACCIO

3.2 - DESCRIPTIF DES MOYENS MATERIELS UTILISES PAR LA STRUCTURE DANS LE CADRE DES ACTIVITES CONVENTIONNEES IAE

Décrivez les moyens matériels que vous utilisez dans le cadre des activités pour lesquelles vous sollicitez un conventionnement IAE.

3.2.1 - LOCAUX :

	Nombre	Surface (m²)	Modalité d'occupation		
			Propriétaire	Locataire	Mise à disposition gracieuse
Bureaux	1	50	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salles de réunion, de formation	1	12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ateliers de production	2	160	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lieux de vente	2	400	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Si vous êtes locataire, avez-vous des inquiétudes quant à la reconduction éventuelle de votre (vos) bail(s) ?

oui Si oui à quelle échéance :

3.2.2 – MOYENS MATERIELS :

Décrivez les autres moyens matériels que votre structure utilise dans le cadre de ses activités conventionnées au titre de l'IAE (véhicules, machines utiles à la production, autres équipements...).

Précisez l'état de vétusté et les éventuels projets de renouvellement ou d'achat de nouveaux équipements :

Type de matériel	Description des principaux équipements	Etat de vétusté et projet de renouvellement ou d'achat
EQUIPEMENT INFORMATIQUE		
Logiciels de base de données pour le suivi des salariés (nom)	Pas de logiciels de base de données de suivi des salariés	
Ordinateurs, photocopieurs, fax, matériels audiovisuels et sonores	Ordinateur fixe, ordinateur portable, imprimante, réseau informatique	A renouveler le réseau et les ordinateurs fixes (3)

MATERIELS ET OUTILLAGES		
Equipements et machines utilisés pour la production ou la réalisation de prestations de services.	Matériels électroportatifs, matériel à main,...	Renouvellement régulier Equipement de la menuiserie
VEHICULES DE TRANSPORT		
Véhicules utilitaires véhicules particuliers destinés au transport de marchandises ou au transport de voyageurs.	Voiture, 4x4, camion, scooter	Renouvellement des scooters à prévoir.

IV. Moyens financiers de la structure

DOCUMENTS A COMPLETER JOINTS EN ANNEXE SOUS FORMAT EXCEL

- 1- **Compte de résultat provisoire 2019 de la structure**
- 2- **Compte de résultat provisoire 2019 de l'activité conventionnée IAE**
- 3- **Budget prévisionnel 2020 de la structure**
- 4- **Budget prévisionnel 2020 de l'activité conventionnée IAE**

Veillez à fournir votre liasse fiscale et le PV de l'AG validant les comptes annuels dès qu'ils sont établis.

V. SPECIAL ACI – PORTEUR MULTIPLE

Descriptif pour chacun des ACI concernés par la présente demande de conventionnement

A recopier en autant d'ACI concernés par la demande de conventionnement.

Fiche descriptive de l'ACI 1	
Nom du chantier	Garage associatif et centre de mobilité
Contexte de création ou de renouvellement du chantier	<p>Ce chantier a été créé il y a 15 années sur demande de la direction du travail afin de palier un problème de mobilité des personnes qui ne pouvaient se rendre soit au travail soit en formation du fait du faible maillage et des amplitudes des réseaux de transport public.</p> <p>Par extension le garage réparation concoure à résoudre la même problématique afin cette fois de mettre en place un service de réparation des véhicules afin de permettre une continuité de la mobilité.</p> <p>Le premier objectif est de permettre à des personnes en difficulté d'insertion de débiter un parcours d'insertion sur des contrats de 7 mois afin de faciliter l'accès et le retour à l'emploi. Le deuxième objectif est de permettre à des personnes bénéficiaires des minima sociaux de louer des scooters et des voitures à tarifs sociaux afin de leur permettre d'aller en formation, en stage ou sur leur lieu de travail. C'est aussi disposer d'un garage associatif pour la réparation des véhicules à tarif social.</p>
Objectifs généraux du chantier	<p>L'objectif est de permettre à des personnes qui sont très éloignées de l'emploi de trouver une activité professionnelle avec un accompagnement social et professionnel individualisé dans le but de se réinsérer et d'obtenir un emploi.</p> <p>La FALEPA CORSICA a la mission d'une part de mettre à disposition des scooters et des voitures aux bénéficiaires des minima sociaux pour aller vers l'emploi, la formation ou les stages. D'autre part, nous disposons d'un atelier de réparation alternative de véhicules à destination des bénéficiaires des minimas sociaux. Par extension nous acceptons le grand public qui souhaiterait faire des réparations dans un garage associatif.</p>

Dates du chantier	Du 01/01/20 au 31/12/20	Durée en mois : 12
Partenaires associés	DIRRECTE, DDCSPP, CAPA, FSE, COLLECTIVITE DE CORSE	
Publics visés	Tous les bénéficiaires des minima sociaux	
Nombre de postes de travail	6	
Durée hebdomadaire du travail	26	
Lieu d'exécution du chantier	Production	Ajaccio - 20090
	Formation	Ajaccio - 20090
Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser	<p>Mécanique auto, moto et scooters. Révision autos, motos et scooters. Les activités sont soit à destination de notre parc de véhicule, soit à destinations des véhicules des bénéficiaires des minima sociaux, soit a destination du grand public.</p> <p>La mise à disposition ne se fait uniquement pour les bénéficiaires des minima sociaux.</p> <p>Nous disposons d'un service de lavage de véhicule sans eau à destination des particuliers et des entreprises.</p>	
Client final ou maître d'ouvrage	Bénéficiaires des minima sociaux.	
Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier	CFPPA, GRETA, OPTIMUS	
Contenu des formations (fournir le plan de formation)	Plan de formation en construction (projet d'intégration d'un poste sur l'ingénierie de formation)	
Procédure mise en place pour le choix des organisme de formation (gré à gré / appel à projets..)	Demande de devis	
Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.	<p>Horaires des salariés : 8h30-12h30 ou 8h30-13h30 du lundi au vendredi 20 heures de production et 6 heures de formation.</p> <p>Concernant la formation nous proposons à l'ensemble des salariés des formations complémentaires en fonction des souhaits et des projets professionnels. Ces formations ne sont pas en lien avec l'objet du chantier.</p> <p>De plus nous organisons des formations directement sur le terrain car il est difficile de mobiliser les personnes sur du travail théorique en salle. Nous avons donc choisi de faire la formation en même temps que nous réalisons les différentes réparations pour nos clients : vidange, changement des pneus, freins avant, freins arrières, éclairage, moteurs scooters, carburation, frein AV et AR scooters,.....</p> <p>L'accompagnement social et professionnel se réalise au quotidien ou à minima une fois par semaine avec l'ASP.</p>	
Personnes à contacter	PELLEGRIN	Patrice

Fiche descriptive de l'ACI 2

Nom du chantier	Atelier de récupération de meuble de d'électroménager – recyclerie – atelier bois
Contexte de création ou de renouvellement du chantier	<p>Ce chantier a été créé il y a 20 années au sein de la FALEP de Corse du Sud afin de disposer d'un atelier permettant d'équiper les appartements gérés par la FALEP de Corse du Sud dans le cadre des hébergements d'urgence. Ce chantier a été intégré à la Falepa Corsica il y a 15 ans afin de le réorganiser et de développer de nouveaux services.</p> <p>C'est permettre à des personnes en grande difficulté de bénéficier de meubles et d'électroménager à des tarifs sociaux, permettre à des personnes très éloignées de l'emploi de débiter un parcours d'insertion avec des contrats de 7 mois afin de faciliter l'accès et leur retour à l'emploi.</p> <p>La recyclerie permet non seulement de proposer des postes en insertion autour des thèmes de la vente et de la gestion globale d'un magasin mais aussi de travailler autour de la préservation de l'environnement en donnant une deuxième vie aux produits de tous types afin qu'ils ne se retrouvent plus dans les poubelles. Nous travaillons aussi sur la sensibilisation et sur la communication sur les thèmes de la protection de l'environnement.</p> <p>L'atelier du bois permet d'être les chainons manquants dans la globalité du service lié à la deuxième vie des produits (réparation, changement d'affectation d'un produit et upcycling). De plus, il est un atout important pour travailler sur les créations car beaucoup de personnes se positionnent dans une réflexion sur leur façon de consommer.</p>
Objectifs généraux du chantier	<p>L'objectif est de permettre à des personnes qui sont très éloignées de l'emploi de trouver une activité professionnelle avec un accompagnement social et professionnel individualisé dans le but de se réinsérer et d'obtenir un emploi ou une formation.</p> <p>L'utilisation de ce service est possible par le biais des fiches de prescriptions que chaque partenaire doit remplir. Ce fonctionnement permet de cibler la population vraiment dans le besoin. La encore la plus grande partie des personnes utilisant ce service sont issus des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active. De plus nous avons développé un service de déménagement social, de mise en déchetterie, de désarchivage et de débarassage.</p> <p>La recyclerie permet de vendre tout type de produits dans le cadre d'une boutique classique et ouverte à tout le monde avec gestion des stocks, gestions de la caisse et animation de cet espace de vente.</p>

	<p>Nous travaillons avec l'atelier bois sur tout le processus global de récupération, fabrication, réparation, changement d'affectation, d'up cycling des différents produits que nous collectons.</p> <p>Nous avons créé une gamme de composteur individuel ou collectif en bois, nous créons des lombricomposteurs de différentes tailles en bois, nous envisageons l'expérimentation de chalets de compostage et nous développons un réseau de Give Box et de boîtes à livre. En fait notre atelier bois nous permet de mettre en place toute une gamme de produits liés au recyclage et aux traitements des déchets.</p> <p>Nous avons formé des salariés de la Falepa Corsica au titre de guide composteur afin de pouvoir disposer du cycle complet à savoir ; conception, fabrication, information, sensibilisation, installation de nos équipements éco-conçus et formation des usagers.</p> <p>PERSPECTIVE POUR 2020-2021</p> <p>EXPERIMENTATION ADEME SUR ECO CONCEPTION ET ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE</p> <p>Nous travaillons avec d'ADEME sur une expérimentation à partir d'un projet d'éco-conception et d'aller vers l'économie de la fonctionnalité.</p> <p>EXTENSION DU CHANTIER BOIS SUR UN SITE SPECIFIQUE DE FABRICATION</p> <p>Nous sommes en train de travailler sur un projet de fabrication de Tiny House pour des clients qui souhaiteraient en avoir plusieurs. Nous envisageons de renforcer temporairement cette équipe pour répondre à cette opportunité. Nous vous proposerons un budget spécifique en fonction des opportunités de développement.</p> <p>RECYCLERIE RURAL - CREATION D'UN NOUVEAU CHANTIER POUR 4 PERSONNES</p> <p>Dans le cadre de notre développement nous sommes en train de travailler avec notre partenaire institutionnel sur la création d'une recyclerie classique et industrielle dans le milieu rural. Nous vous présenterons un budget lorsque nous aurons plus avancé avec notre partenaire. Nous devrions avoir une lettre d'intention du président de cette institution. Ce projet devrait pouvoir se mettre en place courant 2020.</p>	
	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Durée en mois : 12
Partenaires associés	DDCSPP, CAPA, communauté de communes, COLLECTIVITE DE CORSE	
Publics visés	Bénéficiaires des minima sociaux	
Nombre de postes de travail	10	
Durée hebdomadaire du travail	26 heures	
Lieu d'exécution du chantier	Production	Ajaccio - 20090

	Formation	Ajaccio - 20090
Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser	Récupération de meuble de d'électroménager Livraison des meubles Déménagement, désarchivages, démontage et remontage de meuble Fabrication, création et up-cycling Travail du bois	
Client final ou maître d'ouvrage	Bénéficiaires des minima sociaux et client privé et institutionnel	
Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier	CFPPA, GRETA, OPTIMUS	
Contenu des formations (fournir le plan de formation)	Plan de formation en construction	
Procédure mise en place pour le choix des organisme de formation (gré à gré / appel à projets..)	Demande de devis	
Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.	Horaires des salariés : 8h30-13h30 du lundi au vendredi Concernant la formation nous proposons à l'ensemble des salariés des formations complémentaires en fonction des souhaits et des projets professionnels. Ces formations ne sont pas en lien avec l'objet du chantier. L'accompagnement social et professionnel se réalise au quotidien ou à minima une fois par semaine avec l'ASP.	
Personnes à contacter	PELLEGRIN	Patrice

Fiche descriptive de l'ACI 3

Fiche descriptive de l'ACI 3	
Nom du chantier	Chantier de second œuvre du bâtiment
Contexte de création ou de renouvellement du chantier	<p>Ce chantier a été créé il y a 20 années au sein de la FALEP de Corse du Sud afin de disposer d'un atelier permettant la rénovation des appartements gérés par la FALEP de Corse du Sud dans le cadre des hébergements d'urgence. Ce chantier a été intégré à la Falepa Corsica il y a 15 ans afin de le réorganiser et de développer de nouveaux services. Le premier objectif est d'augmenter l'offre de logement pour les personnes en difficulté en rénovant des appartements des bénéficiaires des minima sociaux pour améliorer leur condition de vie, c'est aider les associations d'utilité sociale à rénover leurs locaux. Le deuxième objectif est de permettre à des personnes en difficultés d'insertion de débiter un parcours d'insertion avec des contrats de 7 mois afin de faciliter l'accès et le retour à l'emploi.</p>
Objectifs généraux du chantier	<p>L'objectif est de permettre à des personnes qui sont très éloignées de l'emploi de trouver une activité professionnelle avec un accompagnement social et professionnel individualisé dans le but de se réinsérer et d'obtenir un emploi.</p> <p>La rénovation des logements pour les bénéficiaires pourra se réaliser à partir d'une fiche de demande de travaux émise par les prescripteurs. Les domaines d'intervention sont les suivants : petite maçonnerie, petite plomberie, petite électricité, carrelage, faïence, placo-plâtre, enduit, peinture.</p>
Dates du chantier	Du 1/01/2020 au 31/12/2020 Durée en mois : 12 mois
Partenaires associés	DIRECCTE, CAPA, Collectivité de Corse
Publics visés	Bénéficiaires des minima sociaux
Nombre de postes de travail	8
Durée hebdomadaire du travail	26
Lieu d'exécution du chantier	Production <i>Ajaccio - 20090</i>
	Formation <i>Ajaccio - 20090</i>
Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser	Travaux de second œuvre du bâtiment : enduit, peinture, placo-plâtre, ponçage, carrelage, faïence, petite maçonnerie, petite plomberie, petite électricité.
Client final ou maître d'ouvrage	Bénéficiaires des minima sociaux et client privé et institutionnel

Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier	CFPPA, GRETA, OPTIMUS	
Contenu des formations (fournir le plan de formation)	Plan de formation en construction	
Procédure mise en place pour le choix des organisme de formation (gré à gré / appel à projets..)	Demande de devis	
Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.	<p>Horaires des salariés : 8h30-13h30 du lundi au vendredi</p> <p>Concernant la formation nous proposons à l'ensemble des salariés des formations complémentaires en fonction des souhaits et des projets professionnels. Ces formations ne sont pas en lien avec l'objet du chantier.</p> <p>De plus nous formons les ouvriers directement sur le terrain car il est difficile de mobiliser les personnes sur du travail théorique en salle. Nous avons donc choisi de dispenser la formation sur les chantiers directement et ce au moment des travaux.</p> <p>L'accompagnement social et professionnel se réalise au quotidien ou à minima une fois par semaine avec l'ASP.</p>	
Personnes à contacter	PELLEGRIN	Patrice

Fiche descriptive de l'ACI 4

Fiche descriptive de l'ACI 4	
Nom du chantier	Entretien et aménagement des espaces naturels
Contexte de création ou de renouvellement du chantier	Ce chantier a été créé en 2009 au moment des grands incendies qu'il y a eu sur la vallée de la Gravona et sur Olmeto. Sur la demande du préfet de l'époque et de la Direction du travail nous avons ouvert ce chantier. Nous avons donc travaillé sur la réfection de 30 km de clôture afin de réduire la divagation des animaux. Nous avons durant cette période trouvé de nouveaux partenariats afin de faire perdurer ce chantier.
Objectifs généraux du chantier	L'objectif est de permettre à des personnes qui sont très éloignées de l'emploi de trouver une activité professionnelle avec un accompagnement social et professionnel individualisé dans le but de se réinsérer et d'obtenir un emploi ou une formation.
Dates du chantier	Du 01/01/2020 au 31/12/2020 Durée en mois : 12
Partenaires associés	
Publics visés	Les collectivités et les clients privés
Nombre de postes de travail	8
Durée hebdomadaire du travail	26 heures
Lieu d'exécution du chantier	Production <i>Ajaccio - 20090 et grand ajaccio</i>
	Formation <i>Ajaccio - 20090 et grand ajaccio</i>
Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser	Débroussaillage, démarquage, élagage, petit maçonnerie, entretien espaces verts Pierre sèche, petits patrimoines bâtis
Client final ou maître d'ouvrage	Client privé et institutionnel
Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier	CFPPA, GRETA, OPTIMUS
Contenu des formations (fournir le plan de formation)	Plan de formation en construction
Procédure mise en place pour le choix des organisme de formation (gré à gré / appel à projets..)	Demande de devis

<p>Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.</p>	<p>Horaires des salariés : 8h30-13h30 du lundi au vendredi Concernant la formation nous proposons à l'ensemble des salariés des formations complémentaires en fonction des souhaits et des projets professionnels. Ces formations ne sont pas toujours en lien avec l'objet du chantier. De plus nous formons les ouvriers directement sur le terrain car il est difficile de mobiliser les personnes sur du travail théorique en salle. Nous avons donc choisi de dispenser la formation sur les chantiers directement et ce au moment des travaux.</p> <p>L'accompagnement social et professionnel se réalise au quotidien ou à minima une fois par semaine avec l'ASP.</p>	
<p>Personnes à contacter</p>	<p>PELLEGRIN</p>	<p>Patrice</p>

Fiche descriptive de l'ACI 5 – CHANTIER EN COURS DE CREATION

<p>Nom du chantier</p>	<p>CHANTIER SUR LA PERMACULTURE LE COMPOSTAGE ET LA GESTION DES BIO DECHETS</p>	
<p>Contexte de création ou de renouvellement du chantier</p>	<p>Ce chantier sera intégré à la Falepa Corsica sur la demande de notre partenaire institutionnel qui souhaite développer un outil d'insertion sur son secteur.</p> <p>Le premier objectif est de développer un chantier d'insertion basé sur une activité de production maraichère qui est absente du territoire.</p> <p>Le secteur ne dispose plus de production maraichère après la fermeture des quelques exploitations du fait de l'âge avancé des propriétaires et de leur non succession.</p> <p>Le deuxième objectif est de permettre à des personnes en difficultés d'insertion de débiter un parcours d'insertion avec des contrats de 7 mois afin de faciliter l'accès et le retour à l'emploi.</p> <p>Sur ce territoire il y a 150 personnes au RSA et 100 chômeurs de longue durée. Les personnes sur ce secteur n'ont pratiquement aucune possibilité de travail si ce n'est les quelques postes dans le tourisme et ce sur quelques mois seulement. De plus le faible nombre d'entreprises artisanales ne permet pas de proposer des emplois à l'année.</p> <p>Ce chantier de permaculture maraichère est particulièrement porteur sur ce secteur car non seulement il y a des terres disponibles et le marché potentiel de vente se trouve sur le secteur lui-même entre les habitants et les restaurateurs.</p> <p>De plus une hall de vente vient d'être inaugurée sur le secteur et le chantier d'insertion prévoit de disposer d'un stand de vente. L'intérêt de ce lieu est de permettre d'ajouter aux notions de production toutes les notions liées à la vente, relation client, commandes,.....</p> <p>De plus dans le programme leader porté par le GAL une fiche action préconise le développement des circuits courts. Dans ce cadre le chantier d'insertion de trouve au centre de cette démarche.</p> <p>Nous travaillons sur ce dossier pour qu'il puisse sortir dans le courant de 2020. Nous travaillons en collaboration avec notre partenaire pour que nous puissions revenir avec vous pour vous présenter ce projet.</p>	

Objectifs généraux du chantier	<p>Les salariés seront placés sous l'autorité directe du chef de chantier. L'équipe des salariés devra se conformer aux dispositions du règlement intérieur du chantier d'insertion.</p> <p>L'objectif est de permettre à des personnes qui sont très éloignées de l'emploi de trouver une activité professionnelle avec un accompagnement social et professionnel individualisé dans le but de se réinsérer et d'obtenir un emploi.</p> <p>Un plan de chantier est élaboré en début d'action. Il vise à fournir la répartition des tâches entre les ouvriers.</p>	
Dates du chantier	COURANT2020	Durée en mois : 12 mois
Partenaires associés	DIRECCTE, COLLECTIVITE DE CORSE, COMMUNAUTE DE COMMUNES	
Publics visés	Bénéficiaires des minima sociaux	
Nombre de postes de travail	4	
Durée hebdomadaire du travail	26	
Lieu d'exécution du chantier	Production	<i>ajaccio</i>
	Formation	<i>ajaccio</i>
Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser	<p>Maraichage bio et permaculture, préparation de la terre, semi, plant, récolte, vente au particulier et sur les écoles pour la suffisance alimentaire à l'échelle du territoire locale.</p> <p>Travail de la terre, semi, entretien, arrosage, récolte, lutte contre les ravageurs, travail sur la régénération de la terre agricole</p> <p>Travail sur les éléments du compostage, en andain, en composteur et en chalet de compostage, travail dans un deuxième temps sur le traitement des bio-déchets de cuisine et de jardin.</p> <p>Vente des produits sur un marché</p>	
Client final ou maître d'ouvrage	Bénéficiaires des minima sociaux et client privé et institutionnel	
Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier	CFPPA, GRETA, OPTIMUS	
Contenu des formations (fournir le plan de formation)	Plan de formation en construction	
Procédure mise en place pour le choix des organisme de formation (gré à gré / appel à projets..)	Demande de devis	
Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.	<p>Horaires des salariés : 8h30-13h30 du lundi au vendredi</p> <p>Concernant la formation nous proposons à l'ensemble des salariés des formations complémentaires en fonction des souhaits et des projets professionnels. Ces formations ne sont pas en lien avec l'objet du chantier.</p> <p>De plus nous formons les ouvriers directement sur le terrain car il est difficile de mobiliser les personnes sur du travail théorique en salle. Nous avons donc choisi de dispenser la formation sur les chantiers directement et ce au moment des travaux.</p> <p>L'accompagnement social et professionnel se réalisera en sous-traitance au quotidien ou à minima une fois par semaine avec l'ASP.</p>	
Personnes à contacter	PELLEGRIN	Patrice

--	--	--

Fiche descriptive Hors chantier d'insertion – Auto-école sociale

Nom du chantier	Auto-école sociale	
Contexte de création ou de renouvellement du chantier	<p>Le territoire du grand Ajaccio, supporte en matière de transports publics un maillage peu dense en dehors du coeur de l'agglomération principale et des horaires de fonctionnement souvent mal adapté aux métiers en horaires décalés et aux emplois saisonniers, secteurs porteurs d'emplois de notre territoire. Les usagés habituels de ces transports se retrouvent donc en difficulté particulièrement pour les déplacements domicile/travail. Par ailleurs, ceux-ci doivent se loger de plus en plus loin des zones d'emploi et des zones touristiques pour trouver des loyers abordables. Une autre problématique émergente liée à la mobilité tient au fait qu'aujourd'hui 1 conducteur sur 5 conduits sans permis. Cette situation tend à se développer soit pour les néos apprenants soit pour les personnes qui se sont faites retirer le permis. En effet, les publics, fragilisés par des situations sociales et familiales précaires échouent souvent à l'examen du permis de conduite faute d'une pédagogie adaptée et de près requis suffisants, qu'ils soient linguistiques ou cognitifs. Ainsi leur taux de réussite au permis dans le circuit traditionnel est particulièrement faible.</p> <p>L'expérience passée nous a permis de confirmer l'ampleur de ces freins et la pertinence de ce projet qui permet un suivi long et très individualisé.</p>	
Objectifs généraux du chantier	<p>L'objectif du projet est une aide à l'obtention du permis de conduire comme support à l'insertion des personnes en difficulté engagées dans un parcours d'insertion. Cet apprentissage sera effectué dans le cadre d'un contrat de formation qui inclut les cours de code, de conduite ainsi que les ateliers prescrits en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable.</p> <p>Au-delà de l'obtention du permis de conduire, cette action vise à l'acquisition d'un comportement de « conducteur citoyen » : éco conduite, partage de l'espace routier, choix d'une mobilité adaptée, gestion du véhicule, comportement responsable au volant. Car l'apprentissage du code et de la conduite n'est pas simplement technique et méthodique, il concourt à la reconstruction et à la valorisation de la personne. Apprendre à conduire c'est aussi apprendre à se conduire.</p>	
Dates du chantier	Du 1/01/2020 au 31/12/2020	Durée en mois : 12 mois
Partenaires associés	DDSCPP, Collectivité de Corse	
Publics visés	Bénéficiaires des minima sociaux	
Nombre de postes de travail	2 (hors insertion)	
Durée hebdomadaire du travail	35	

Lieu d'exécution du chantier	Production	Ajaccio - 20090
	Formation	Ajaccio - 20090
Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser	Auto école sociale	
Client final ou maître d'ouvrage	Bénéficiaires des minima sociaux 7 inscrits à l'auto-école au RSA	
Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier	CFPPA, GRETA, OPTIMUS	
Contenu des formations (fournir le plan de formation)	Plan de formation en construction	
Procédure mise en place pour le choix des organisme de formation (gré à gré / appel à projets..)	Demande de devis	
Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.	<p>Horaires des salariés : 8 h – 15 h du lundi au vendredi</p> <p>Concernant la formation nous proposons des formations à notre personnel afin de les faire progresser.</p>	
Personnes à contacter	PELLEGRIN	Patrice

VI. Demande de financement

6.1 – DEMANDE D'AIDE AUX POSTES :

Renseigner le nombre d'ETP prévisionnels à financer pour l'année 2020

Rappel des montants AP/ETP 2020 en référence :

ACI : 20 199 € - (5823,95 par poste RSA/An)

ACI	Nbre prévisionnel de personnes salariées	Nbre en ETP	Nbre de personnes bénéficiaires du RSA	TOTAL montant aide au poste demandée*	Dont part aide au poste Etat	Dont part aide au poste CdC (sur la base de 88% du montant RSA personne isolée)	Financement complémentaire CdC (PDI, FSE...) → hors aide au poste
	32	23,77	20	514062	397580	116482	245947

Durée hebdomadaire du travail : 26 heures

6.2- LE FONDS DEPARTEMENTAL D'INSERTION – FDI

En 2020, envisagez-vous de formuler une demande de FDI ? Oui Non

Si Oui :

Quelle est la nature de l'action envisagée :

- Aide au Démarrage d'une structure nouvelle

- Aide au développement, à l'adaptation et à

la diversification des activités

- Aide spécifique à l'appui conseil
- Aide à la professionnalisation
- Evaluation /Expérimentation
- Aide exceptionnelle à la consolidation financière

Quel est le montant de l'aide que vous comptez solliciter au titre du FDI ?

Aux alentours de 30 000 pour l'équipement de la menuiserie, pour compléter les équipements des autres chantiers et pour l'acquisition d'un véhicule utilitaires pour les opérations de livraison de manutention.

Avez-vous sollicité un cofinancement ?

Si Oui:

Cofinancements publics					
MONTANTS	Collectivités territoriales			Autres (préciser)	
	Collectivité de Corse	EPCI	Commune		

Cofinancements privés					
MONTANTS	Fondation			Autres	
	Préciser : Fondation PSA	Préciser :	Préciser :.....	Préciser :	Préciser :
	50 000 euros				

6.2.1. PRESENTATION DU PROJET :

INTITULE DE L'ACTION	<p>1 – Récupération/recyclerie : renforcement de notre outillage de notre atelier bois</p> <p>2- Garage : Continuation du renouvellement des scooters qui ont 15 ans et dont nous avons de plus en plus de difficulté pour trouver des pièces de rechange. Peugeot à une obligation de fourniture de pièce de rechange pendant 10 ans. Nous sommes à 5 années de dépassement. Nous souhaiterions passer vers des scooters électriques</p> <p>3 – Bâtiment, Espace Verts, Récupération et Garage : Adaptation du matériel aux personnes TH et AAH lorsque cela est possible. Acquisition d'un véhicule de transport pour la recyclerie que nous mutualiserons avec la menuiserie.</p> <p>4 – <i>Auto-école sociale (hors insertion) : travail sur l'acquisition d'un simulateur de conduite</i></p>
RESPONSABLE DU PROJET	PAOLETTI NELCY - Présidente
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Chantier d'insertion afin de développer une nouvelle activité, puis de renouveler le parc de scooter vers des scooters électriques Peugeot. C'est ensuite d'adapter le matériel aux personnes qui sont des troubles physiques afin de satisfaire aux contraintes physiques des TH ou AHH (matériel moins lourds, aides au</p>

	<p>travail...)</p> <p>Auto-école sociale : le simulateur permet de travailler de façon répétitive avec les personnes ayant beaucoup de mal avec la latéralisation et donc la conduite droite mais aussi de pouvoir développer sa vision périphérique. Ce simulateur permet de travailler sur un nombre d'heures impossibles à mettre en place dans une voiture pour des questions de budget et de planning.</p>
DATE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	01/01/2020
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Chantier d'insertion afin de mettre en situation de travail des bénéficiaires des minimas sociaux et rendre des services à d'autres personnes bénéficiaires des minimas sociaux.</p> <p><i>Auto-école sociale (hors insertion) : parcours d'insertion basé sur l'apprentissage de la conduite pour les bénéficiaires du RSA.</i></p>
SI PROGRAMME PLURIANNUEL DETAILLER LES PHASES	Sans objet
LIEU DE REALISATION DU PROJET	AJACCIO
METHODE D'EVALUATION ET DE RENDU COMPTE	<p>Évaluations liées à nos conventions avec la Collectivité de Corse et la DIRECCTE (Nombre de PMSMP, pourcentage des sorties, nature des sorties, catégories des personnes embauchées, temps de présence des ouvriers).</p> <p><i>Suivi des objectifs FSE pour auto-école sociale (hors insertion). Objectif convention collectivité de Corse sur l'auto-école sociale.</i></p>
BUDGET DE L'ACTION	1 291 612 avec l'auto-école sociale qui n'est pas un chantier d'insertion mais qui est financé par la Collectivité de Corse.
PIECES JUSTIFICATIVES (Devis)	Pour le moment nous n'avons pas fait les devis. Ils seront réalisés en fonction de l'enveloppe proposée, nous nous adapterons.

Je soussigné :

Certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

A AJACCIO le 14/02/20120

Nom et qualité du signataire, cachet de la structure :

Signature

VII. Présentation du projet d'insertion de la structure

SI VOUS REMPLISSEZ CE DOSSIER DEPUIS PLUSIEURS ANNEES, VEILLEZ A METTRE A JOUR !

La structure doit présenter son projet d'insertion en s'inspirant du référentiel fourni en annexe 3 (avec une présentation de son projet d'insertion sur chacun des axes).

Des indicateurs seront ensuite négociés avec l'UD et les services compétents de la CdC permettant d'évaluer les résultats obtenus. Il est par ailleurs rappelé que la structure n'a pas d'obligation de remplir la totalité des rubriques mais uniquement les items figurant dans son projet d'insertion.

Décrivez le projet d'insertion de votre structure sur les quatre axes suivants :

- Axe n°1 : Accueil et intégration en milieu de travail
- Axe n°2 : Les objectifs opérationnels liés à l'accompagnement social et professionnel
- Axe n°3 : La formation des salariés en insertion
- Axe n°4 : La contribution à l'activité économique et au développement territorial

Axe n° 1 :

EI, EITI et ETTI : Le recrutement et la mise en situation de travail

AI et ACI: L'accueil et l'intégration en milieu de travail

Fonction	Actions	Moyens mobilisés en Interne	Partenariats (Nom, contenu des interventions, fréquences..)
Procédures de dépôt d'offres, modalités de recrutement et formalités d'agrément			
Intégration en milieu de travail pour la prise de poste (ACI-EI, EITI)			
Accompagnement du salarié pour la mise en place des missions (AI-ETTI)			

PRÉSENTATION DE L'AXE 1: ACCUEIL ET INTÉGRATION EN MILIEU DE TRAVAIL

Avant l'embauche ou l'entrée dans la SIAE :

Pour faire connaître l'offre d'insertion aux prescripteurs :

Les personnes se présentant spontanément à la FALEPA CORSICA sont réorientées systématiquement vers Pôle emploi.

Dépôt offres d'emploi à Pôle Emploi

Information transmise à Pôle Emploi précisant les tâches à réaliser au sein du chantier mais ne donne pas de prérequis spécifiques. Pour le moment le seul prérequis que nous ayons c'est qu'il n'y a pas de prérequis pour postuler sur les chantiers de la FALEPA CORSICA.

Néanmoins et en fonction de l'évolution de nos objectifs et des exigences demandées à notre chantier, nous augmenterons peut-être l'exigence de nos prérequis. A ce moment-là nous recruterons des personnes plus opérationnelles et donc nous laisserons plus de personnes dans la difficulté sans solution d'emploi. La recherche des objectifs modifie la répartition des opportunités d'emploi des personnes en difficulté et modifie la gestion et la philosophie des chantiers d'insertion.

Pour le recrutement

Le recrutement effectif des salariés se réalise au sein d'un Comité de sélection, co-animé par l'ensemble de nos partenaires financiers (la DDTEFP, le PLIE, collectivité de Corse ;...) et en présence de nos partenaires techniques (Mission Locale, Cap Emploi, Pôle Emploi).

Pour l'accueil et l'intégration au milieu de travail

La procédure d'accueil et d'intégration est la suivante :

L'accueil des salariés se réalise toujours par le responsable de l'association et la personne chargée de l'accompagnement social et professionnel.

Une fiche d'intégration permet de suivre l'ensemble de la procédure d'entrée.

Présentation de la structure via un livret d'accueil et un organigramme, remis au salarié le jour de son intégration permettant de présenter l'ensemble de la structure (4 chantiers). Le salarié a ainsi une connaissance globale de l'association et pas seulement par le chantier où il

est affecté. Un organigramme de la structure est donné et commenté ce qui complète le livret d'accueil.

Ensuite le responsable fait une lecture commentée du règlement intérieur de la FALEPA et les salariés signent le règlement intérieur actant ainsi de sa prise de connaissance et de son adhésion au mode de fonctionnement de la structure. Ce règlement permet de faire un point sur les droits et les obligations liés au contrat de travail. Enfin une explication et une présentation des règles de sécurité et de l'hygiène est faite aux salariés.

La personne chargée du suivi social et professionnel présente les modalités de son intervention et fait signer un engagement moral entre le salarié et la structure concernant sa participation active à sa réinsertion. Signature d'une feuille d'émargement concernant le premier entretien et cette feuille suivra le salarié sur la totalité de la période de son contrat de travail.

Un droit à l'image est signé par le salarié afin de permettre à la FALEPA d'utiliser l'image du salarié pour toute publication (parution Internet, Corse Matin etc...).

Nous allons affecter le matériel (chaussure et pantalon de sécurité) que nous notons sur la feuille d'intégration et nous nous rendons sur les chantiers pour une présentation de l'encadrant technique, des ouvriers et des locaux.

L'encadrant prend ensuite le relais avec une présentation plus précise du fonctionnement de l'atelier où il est affecté, une présentation des règles de vie collective et des règles de sécurité.

Au cours de sa période dans la structure, des séances de formation sur les outils de production et sur les règles de sécurité spécifiques sont organisées au sein de chaque atelier. La formation sur nos chantiers d'insertion est réalisée par nos encadrants qui sont formés aux métiers qu'ils encadrent.

A côté de la formation purement technique une autre formation est réalisée sur les savoirs être de base. Cette formation est un peu particulière car elle est plus une relation au quotidien sur des thèmes sur lesquels les encadrants reviennent tous les jours. Les thèmes abordés sont des thèmes transversaux qui permettront à nos futurs sortants de se préparer convenablement à une prochaine relation professionnelle : présence, ponctualité, tenue vestimentaire, hygiène, ordre et organisation matériel, sécurité, relations dans l'équipe de travail, respects des consignes, implication, autonomie, faculté d'adaptation, contrôle qualité

Pour l'ensemble des trois chantiers nous avons la même organisation. En fonction des thèmes d'abordés le temps de formation est soit séparé du temps de travail soit intégré dans le temps de la production.

Par exemple :

- Formation sur les pneus est séparée du temps de production
- Formation sur les plaquettes de frein ou l'échappement est intégrée dans le temps de la production
- Formation plomberie et placo-plâtre est séparée de la production

- Formation sur l'enduit, les sous-couches, les peintures est intégrée dans le temps de production
- Formation sur les outils, les peintures bois, les traitements du bois est intégrée dans le temps de production

Axe n°2 :

La professionnalisation et l'intermédiation sociale et professionnelle

Décrire de manière détaillée :

- Les objectifs généraux (fonctions) des actions d'accompagnement dans le cadre du parcours d'insertion
- Indiquer les évolutions d'action : renforcement, création de nouveaux outils, ingénierie d'accompagnement

A) Accompagnement réalisé en interne (s'appuyer sur les référentiels propres à chaque type de SIAE)

Fonctions d'accompagnement	Actions	Moyens mis en œuvre
<p style="text-align: center;">Accompagnement social (accompagnement aux démarches, relais auprès de partenaires)</p>		
<p style="text-align: center;">Accompagnement professionnel (suivi et formalisation des étapes de parcours, évaluation des compétences..., préparation à la sortie : périodes de mise en situation en milieu professionnel, accompagnement des démarches,...)</p>		

Pour l'accompagnement social :

Diagnostic approfondi de la situation sociale du salarié à l'entrée du chantier après recueil d'informations auprès du ou des référents : logement, santé, endettement, situation familiale, justice, personne en rupture sociale ou pas, etc...

Écoute active du salarié avec entretien hebdomadaire, voire une périodicité plus courte si besoin est

En fonction des problématiques détectées, orientation vers les organismes ou les structures idoines (psychologues, médecins ou psychiatres en fonction de l'urgence diagnostiquée, service logement, sécurité sociale, caisse d'allocations familiales, centre d'alcoologie et de tabacologie, négociation avec le Trésor Public, la Banque de France etc...). Durant cette phase l'ASP vient en soutien de cette démarche. Une fiche interne de suivi des entretiens et des actions du personnel de la FALEPA CORSICA est complétée par l'ASP après chaque action ou évènement social ou professionnel.

Entretiens réguliers avec l'encadrant du chantier, personne ressource, afin de suivre l'évolution des savoir-être du salarié (arriver à l'heure, respect hiérarchique, présentation etc...)

Pour l'accompagnement professionnel

Diagnostic approfondi de la situation professionnelle du salarié après recueil d'informations auprès du ou des référents (niveau scolaire, diplômes, mobilité, expériences professionnelles antérieures, savoir-faire,...)

Écoute active du salarié avec entretien hebdomadaire, voire une périodicité plus courte si besoin est.

Dans le cadre de l'insertion professionnelle et nous élaborons avec le salarié des axes de progrès : entreprises ou organismes de formation contactés, EMT mises en place, démarches effectuées par le salarié. L'ensemble des techniques de recherche d'emploi sont abordées avec les salariés : rédaction de CV, rédaction de lettre de motivation, consultation des offres du Pôle Emploi et recherche d'autres offres par d'autres vecteurs,...

Entretiens réguliers avec l'encadrant du chantier, personne ressource en contact quotidien avec le salarié, afin de suivre l'évolution des savoir-faire du salarié (évolution des compétences techniques visées dans le champ d'activité du chantier, évolution de la compréhension des consignes, etc...).

Aide à la définition du projet professionnel, en adéquation avec le profil du salarié :

1 - Emploi direct :

Présentation des secteurs d'activité sur le bassin d'emploi, travail sur le ROME, élaboration de CV et lettre de motivation, décodage d'une offre d'emploi, compréhension du milieu économique, repérage géographique,

Mise en situation dans le cadre des PMSMP, suite à la définition du projet professionnel ou la découverte d'un métier.

Mise en relation avec les entreprises du secteur, SIAE et ETTI (passerelles déjà opérationnelles)

2 - Formation professionnelle :

Présentation de l'offre de formation du territoire et élargie si mobilité géographique du salarié

Orientation en amont vers les organismes de formation avec une remise à niveau si besoin est

Mise en relation avec centre de formation et intégration. Partenariat opérationnel avec l'AFPA.

Pour évaluer les compétences :

A la FALEPA CORSICA, mise en place d'un livret de compétences garage : test à l'entrée, à mi-parcours, en fin de parcours. Évaluation de la progression du candidat.

Un tronc commun est mis en place sur chacun des chantiers et en fonction des projets professionnels.

Le livret de compétences (tronc commun) est complété en fonction de l'évolution du salarié. De plus les tests de connaissances sont mis en place par période afin de valider des évolutions des acquisitions des salariés. Nous nous attacherons à mettre en œuvre tous les livrets de compétences.

Pour préparer la sortie :

Bilan des actions sociales et professionnelles avec le salarié

Mise en place des PMSMP pour une immersion dans le milieu ordinaire de travail

Relais avec les différents référents pour prendre le relais sur le plan social, si les problématiques ne sont pas réglées.

Relais avec le SPE et préconisation d'une suite de parcours

Mise en place d'un suivi à 3 mois lorsque le salarié a intégré une entreprise ou une formation

B) Accompagnement réalisé en externe (ou par une mise à disposition)

Nom du prestataire (ou partenaire qui réalise une mise à disposition)	Type de prestation (préciser si individuel ou collectif)	Nombre de bénéficiaires	Durée	Coût pour la structure
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

C) Accompagnement de publics spécifiques, pour une partie des salariés en insertion (*Personnes placées sous-main de justice, jeunes avec bas niveau de qualification....*)

Fonctions d'accompagnement	Actions	Moyens mis en œuvre

Travail identique que pour les autres salariés avec un partenariat plus étroit avec les partenaires des personnes placées sous-main de justice, jeunes avec bas niveau de qualification,....

Axe n° 3 :

La formation des salariés en insertion - PIC IAE

Formations	2019			Prévisionnel 2020	
	Formations réalisées	Nombre d'heures réalisées	Nombre de bénéficiaires	Formations prévues	Nombre de bénéficiaires
Formations liées au poste (réalisées en interne ou externe pour l'acquisition de gestes professionnels)					
Formations des savoirs de base (illettrisme, linguistique...)		<p>Programme de formation 2019 et 2020 est noté en page 10</p> <p>Concernant le programme de formation de 2020 est en mouvement perpétuel car il est fonction des souhaits et des projets de formations des ouvriers.</p>			
Formations pré-qualifiantes					
Formations qualifiantes (CCP, CQP, BEP-CAP, CACES....) et VAE					
Mobilisation de la formation en fin de parcours : - alternance (CIPI, PI contrats de pro...) - outils Pôle Emploi (POEC) - autres (CPF, CIF,...)					
TOTAL					

Nombre de salariés en insertion présents en 2019 : 30

Axe n°4 :

La contribution à l'activité économique et au développement territorial

Fonctions	Actions	Moyens mobilisés en Interne	Partenariats (Nom, contenu des interventions, fréquence...)
Sécuriser l'activité économique (développement commercial, partenariats...)			
Développement d'activités répondant à des besoins non satisfaits dans le cadre d'un ancrage territorial			
Diversification des partenariats financiers			
Mutualisation de moyens avec d'autres SIAE ou structures (GES, PTCE....)			
Accès aux marchés publics à clauses, aux marchés privés (achats responsables et RSE...)			
Relations INSERTION avec les entreprises : développer des parcours de recrutements, préparer les salariés aux métiers en tension sur le territoire...			

CONTRIBUTION À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Concernant nos chantiers d'insertion nous n'avons fait aucune opération commerciale spécifique afin de prendre de nouveaux marchés sur le secteur concurrentiel puisque nous n'en avons pas la possibilité au regard de nos agréments chantier d'insertion et des contraintes réglementaires (30 % de notre CA).

Par contre nous réalisons régulièrement de la communication afin de maintenir notre volume d'activité auprès des prescripteurs au cours de réunion de présentation ou au cours envoi de courrier.

Nous avons mis en place des nouveaux partenariats pour le chantier rénovation intérieure et l'atelier de récupération de meubles et d'électroménager afin d'enrichir notre activité et ce toujours dans le cadre de nos agréments.

VIII. SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE DE CORSE (aide aux postes et subvention de fonctionnement)

La Collectivité de Corse et l'Etat affirment leur volonté commune de poursuivre et d'approfondir leur collaboration afin d'assurer la prise en charge des publics les plus prioritaires dans les parcours d'insertion.

1. Aide aux postes d'insertion

En application de l'article L. 5132-3-1 du code du travail, le soutien de la Collectivité de Corse aux structures de l'insertion par l'activité économique est formalisé dans le second volet de la convention d'objectifs et de moyens signé avec l'Etat, qui fixe le nombre de personnes inscrits dans un parcours d'insertion au sein des ateliers et chantiers d'insertion conventionnés par l'Etat et le montant de l'engagement financier correspondant. L'intervention financière de la Collectivité de Corse est conditionnée par l'obtention du conventionnement IAE accordé par la DIRECCTE-UT 2A et 2B. Elle a pour but de participer à la mise en œuvre d'un accompagnement social et professionnel individualisé des personnes éloignées du marché du travail. Elle est limitée aux bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours d'insertion au sein d'un ACI et résidants sur le territoire de la région Corse.

Dans ce cadre, le montant de la participation de la Collectivité de Corse correspond à une contribution financière mensuelle égale à **88 % du montant forfaitaire du RSA pour une personne seule**, dans la limite de la durée de conventionnement. Ce montant est versé par personne embauchée par l'organisme conventionné par l'Etat en qualité d'atelier et chantier d'insertion.

Intitulé de l'action pour laquelle le cofinancement de l'aide au poste est sollicité *(Une seule demande par action)*

Première demande de conventionnement

Reconduction

Si reconduction, année de la 1^{ère} demande de conventionnement :

2. Aide au fonctionnement

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux structures porteuses d'ACI conventionnés avec l'Etat. L'aide au fonctionnement des structures est accordée dans le cadre d'un conventionnement qui détermine les conditions de financement des ACI qui en sont demandeurs.

La convention de financement conclue entre la CDC et la structure porteuse de l'ACI détermine des objectifs quantitatifs (nombre de bénéficiaires RSA) et qualitatifs (nombre de sorties dynamiques et de périodes de mise en situation en milieu professionnel réalisés) conditionnant le versement de la subvention.

Intitulé de l'action pour laquelle le cofinancement de l'aide au poste est sollicité *(Une seule demande par action)* : POUR LES QUATRE CHANTIERS D'INSERTION : GARAGE, RECUPERATION, RECYCLERIE, ATELIER DU BOIS, ESPACES VERTS ET BATIMENT

Montant de la subvention SIAE 2020 sollicité :

(Cohérence avec le Tableau du paragraphe 6.1 du dossier)

245 947 euros

Montant de la subvention Auto-école sociale 2020 sollicité :

(Cohérence avec le Tableau du paragraphe 6.1 du dossier)
HORS INSERTION

20 000 euros

Recrutement prévisionnel 2020

Les salariés en insertion bénéficiaires du RSA

ACI Préciser intitulé	Nombre de salariés en insertion	Nombre de bénéficiaires rSa (Statut à l'entrée)	Durée prévisionnelle du parcours d'insertion dans de la structure
Garage	6	3	Entre 1 jour et 5 ans
Espaces verts	8	6	Entre 1 jour et 5 ans
Bâtiment	8	7	Entre 1 jour et 5 ans
Récupération/recyclerie/Bois	10	4	Entre 1 jour et 5 ans
TOTAL	32	20	

Je soussigné :

Certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

A Ajaccio Le 14/02/2020

Nom et qualité du signataire, cachet de la structure :

Signature

IX. ANNEXES

ANNEXE 1

Attestation de délégation de la signature du ou de la représentant(e) légal(e)

Je soussigné(e), **[NELCY PAOLETTI PRESIDENTE]** en qualité de représentant(e) légal(e) de L'association Falepa Corsica , ayant qualité pour l'engager juridiquement, atteste que délégation de signature est donnée à **M. PELEGRIN PATRICE DIRECTEUR**, à l'effet de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération décrite dans la présente demande de subvention, à son suivi administratif et financier et tout document sollicité par les instances habilitées au suivi, à l'évaluation et au contrôle des aides financières attribuées.

Les documents signés en application de la présente délégation de signature, comporteront la mention «pour le (ou la) représentant(e) légal(e) et par délégation ».

Je m'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature.

Rappel : Le délégant n'est pas dessaisi de ses compétences, et en conserve la responsabilité éventuelle. Déléguer, c'est attribuer à autrui la capacité juridique d'engager l'association (article 1984 du Code civil). Le délégataire doit strictement respecter son mandat et ne rien faire au-delà, sauf à engager sa responsabilité civile (article 1989 du Code civil). Tout acte signé en vertu d'une délégation de signature est réputé être signé par le délégant lui-même. Le délégant est alors tenu de respecter les engagements pris par le délégataire et est donc responsable des actes de celui-ci, éventuellement même les actes au-delà de la stricte exécution du mandat s'il les a ratifiés expressément ou tacitement (article 1998 du Code civil).

ANNEXE 2.1.

BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE PORTEUSE ANNEE 2019

ANNEXE 2.2

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION ANNEE 2019

(1) *Ne pas indiquer les centimes*

(2) *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.*

(3) *Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ;*

Annexe 3 : référentiel d'appui à la formalisation d'un projet d'insertion

Axe n°1: l'accueil et l'intégration en milieu de travail

Objectifs globaux :

- S'assurer que les personnes, qu'elles soient envoyées par les différents prescripteurs, notamment par le Pôle Emploi, ou qu'elles se présentent spontanément, correspondent aux publics que la structure entend recruter, compte tenu de son projet d'insertion et de la capacité de la structure à répondre aux spécificités du parcours vers l'emploi ;
- Veiller à l'information complète des salariés recrutés sur les implications et les engagements inhérents à l'embauche par une SIAE, en particulier les droits et obligations liés au contrat de travail.

Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Accueil	Présenter aux personnes accueillies l'offre d'insertion et le projet d'insertion de la structure	Un projet d'insertion formalisé
	Réorienter les personnes se présentant spontanément vers un prescripteur susceptible d'accorder un agrément IAE dans les cas où l'agrément est obligatoire	Partenariat avec le Pôle Emploi
	Définir des profils de poste et de pré-requis de recrutement	Partenariat avec les prescripteurs et les collectivités territoriales dans une logique de couverture des besoins des territoires
	Mettre en place une procédure de recrutement performante : - Dépôt des offres au Pôle Emploi ; - Mise en place d'entretiens d'embauche individuels.	Qualification des personnes chargées du recrutement
Intégration en milieu de travail	Etablir un diagnostic de la situation sociale et professionnelle du demandeur d'emploi, en lien avec le Pôle Emploi, en se fondant notamment sur les diagnostics établis préalablement : - Parcours antérieur (formation initiale, formation continue, expérience professionnelle et situation sociale) ; - Acquis, potentiel et motivations ; - Identifier les problématiques sociales (santé, logement, mobilité, justice, sécurité, illettrisme) ; - Recenser des difficultés et problèmes spécifiques.	Qualification des personnes chargées d'élaborer le diagnostic

	<p>Informier le futur salarié du fonctionnement de la structure, de son organisation et des conditions de travail par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La transmission de documents supports (règlement intérieur, livret d'accueil) ; - L'organisation d'une visite du lieu de travail ; - Information sur le contrat de travail 	<p>Connaissance de la réglementation et des structures administratives</p>

Axe n°2 : l'accompagnement social et professionnel

Objectifs globaux:

- Veiller à la mise en œuvre et au bon déroulement du parcours d'insertion du salarié au sein de la structure (intégration initiale au sein de la structure, fourniture d'un cadre de travail, préparation de la sortie) dans le respect du droit du travail, notamment des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Contribuer au traitement des problématiques sociales, obstacles à une insertion professionnelle efficace, dans le cadre d'un réseau de partenariats.

Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
<p>Accompagnement socio professionnel</p>	<p>Désigner un référent au sein de la structure chargé d'assurer le suivi des salariés en insertion en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure</p>	<p>Qualification des référents en lien avec les compétences des référents de parcours extérieurs à la structure (PLIE quand il en existe) et formation à l'accompagnement socio-professionnel</p>

	Accompagner le salarié dans les démarches administratives liées à sa reprise d'activité	Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats
	Elaborer ou affiner avec le futur salarié, en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure, un parcours d'insertion (au besoin en adaptant un projet de parcours déjà réalisé avec d'autres acteurs) précisant les principales échéances et les moyens qui seront mis en œuvre. Formaliser ce projet professionnel de parcours dans un document écrit	Qualification des référents et construction d'un référentiel de parcours
	Réaliser des entretiens et bilans réguliers sur l'évolution du salarié en insertion et, au besoin, réajuster le projet professionnel en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure Formaliser chacune des étapes du parcours (entretiens et bilans) au sein de la structure (livret d'accueil et de suivi)	Qualification des référents et des encadrants Méthodologie et formalisation (référentiel de parcours)
	Proposer, en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure, une réorientation vers les acteurs les plus à même d'apporter des réponses adéquates à la situation des salariés en insertion, soit parce qu'ils rencontrent des difficultés au sein de la structure, soit dans une optique de dynamisation du parcours d'insertion	Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats
Accompagnement social	Mettre en œuvre des solutions aux problématiques sociales identifiées : en mobilisant des ressources internes à la structure et en favorisant l'accès aux actions, aux mesures et aux dispositifs existants en orientant les salariés en insertion vers les acteurs pertinents et en les accompagnant dans les démarches	Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats
Accompagnement professionnel et encadrement au poste de travail	Désigner un encadrant technique pour l'apprentissage des gestes et des pré-requis professionnels	Recruter des salariés permanents pour assurer un encadrement technique de qualité. Qualification des encadrants
	Accompagner le salarié en insertion dans son adaptation au poste de travail : présentation des règles de vie collective, formation sur les outils de production, les règles de sécurité	Qualification des encadrants (en lien avec le domaine d'activité) et formation des encadrants au droit de travail et hygiène et sécurité

	Encadrer les salariés en insertion en situation de travail (en veillant notamment au respect des horaires de travail, des règles de sécurité...) et permettre l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire	Qualification des encadrants
	Evaluer les compétences professionnelles acquises tout au long du contrat du travail et formaliser ces acquis (attestations de compétences, démarches de VAE) et identifier sur cette base d'éventuels besoins de formation complémentaire	Qualification des encadrants et référents
Accompagnement professionnel (préparation à la sortie)	Réalisation d'un bilan final, formalisation des acquis du salarié, analyse des différentes options envisageables et préparation de la suite du parcours avec le référent de parcours	Qualification des référents en lien avec les compétences des référents de parcours extérieurs à la structure
	Présenter des techniques de recherche d'emploi et aider à la recherche d'emploi (recherche des offres, rédaction de CV, de lettres de motivation, simulation d'entretien, consultation des offres du Pôle Emploi...)	Qualification des encadrants ; informatisation ; partenariats ; connaissance du bassin d'emploi
	Informers les salariés en insertion sur les métiers et secteurs en tension et les mettre en relation avec les employeurs de ces secteurs	Partenariats avec les entreprises "classiques" Partenariats avec les filières, branches et entreprises en difficultés de recrutement (bâtiment, restauration, service à domicile, etc.)
	Mettre en place des passerelles avec des entreprises "classiques" pour le placement des salariés en insertion (notamment partenariats, mise en place de parrainage, transfert des compétences acquises en matière d'insertion vers ces entreprises pour les aider dans l'accueil de ces nouveaux salariés)	Connaissance par le chargé de mission "relation avec les entreprises" du secteur marchand "classique" et partenariat avec ces entreprises
	Mettre en place des passerelles avec les autres SIAE: partenariats opérationnels, mutualisation de moyens, statut d'ensemblier de la structure	Partenariats et échanges d'information entre structures

	Transmettre le livret d'accueil et de suivi ainsi que le bilan final à la nouvelle SIAE embauchant la personne ou aux référents de parcours extérieurs à la structure dans le respect des règles de déontologie	Partenariats et échanges d'information entre structures
--	---	---

Axe n° 3 : la formation des salariés en insertion

Objectifs globaux :

□ Outre une productivité accrue dans le poste occupé au sein de la SIAE, améliorer l'employabilité des salariés en insertion en développant des compétences débouchant sur l'emploi.

Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Formation des salariés en insertion	Identifier les besoins en formation des salariés à partir du diagnostic et des entretiens	
	Elaborer des plans individuels de formation (dispositions légales)	Connaissance du mode de fonctionnement des dispositifs de la formation professionnelle continue et de l'offre de formation du territoire
	Informers les salariés des différentes modalités de formation et les accompagner	Partenariat et suivi avec les organismes dispensateurs de formation
	Réaliser des formations en interne (adaptation au poste et savoirs de base)	Qualification des encadrants techniques

	Mobiliser l'offre de formations externes (savoirs de base et formation pré-qualifiantes) et réaliser une évaluation de ces formations dans le cadre d'entretiens	Partenariats avec la Collectivité de Corse, mobilisation des OPCO via le PIC IAE
--	--	--

Axe n° 4 : la contribution à l'activité économique et au développement territorial

Objectifs globaux :

- Concilier la viabilité économique de la structure avec ses missions d'insertion et d'utilité sociale ;
- Contribuer au développement économique d'un secteur d'activité et d'un territoire dans le respect des règles de la concurrence et du droit du travail.

Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Développement économique, territorial et utilité	Développer une stratégie commerciale avec la promotion des produits auprès des clients potentiels ; Vendre des produits et des prestations aux prix du marché ;	Qualification des salariés permanents, des encadrants et des bénévoles

sociale	Se doter des compétences nécessaires pour répondre aux appels d'offre publics (notamment clause d'insertion) ; Chercher des niches d'activité nouvelles Développer des activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits en direction des collectivités publiques ou de personnes en difficultés, hors salariés en insertion	
	Rechercher et diversifier des partenariats financiers avec des organismes financiers, des entreprises et des fondations Mutualiser avec d'autres structures les fonctions de direction et d'accompagnement Développer des outils financiers et analytiques : commissaires au compte, comptabilité générale et analytique, indicateurs financiers de pilotage, rapport d'activité et financier	Compétences de gestion et d'ingénierie financière
	Transférer les compétences : aider les entreprises "classiques" à améliorer leurs procédures de recrutement, d'accueil et d'encadrement de salariés ayant rencontré des difficultés	Partenariats avec les entreprises "classiques"
	Mettre en place des actions spécifiques de lutte contre les discriminations	Partenariats avec les entreprises "classiques"
	Contribuer au développement ou au maintien de l'activité économique du territoire, notamment en zone rurale, en fournissant des emplois	Partenariats avec les services développement économique des collectivités et chambres consulaires

CONVENTION DE FINANCEMENT
DE L'ASSOCIATION F.A.L.E.P.A
(AUTO-ECOLE SOCIALE)

Entre

La Collectivité de Corse,

Représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,
d'une part

Et

L'association Faire Accéder Localement à un Emploi Professionnel Autonome (F.A.L.E.P.A) dont le siège social est situé : chemin de Biancarello Villa Michaud 20090 AIACCIU

Représentée par sa présidente Mme PAOLETTI Nelcy

SIRET : 484 327 937 000 21

Nature juridique : Association Loi 1901

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,
- Vu la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,
- Vu la délibération n° 20/096 CP de la Commission Permanente du 29 juillet 2020,

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement de l'auto-école sociale portée par la F.A.L.E.P.A en application de la délibération n° 20/096 CP de la Commission Permanente du 29 juillet 2020.

ARTICLE 2 - Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle est conclue pour une durée de 12 mois.

ARTICLE 3 - Modalités d'exécution

L'association s'engage à concourir à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA par la mise en œuvre de l'activité d'auto-école sociale.

L'activité de l'auto-école sociale vise à favoriser les conditions de réussite à l'examen du permis de conduire par la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée au niveau de qualification des stagiaires.

L'action est ouverte aux bénéficiaires des minima sociaux **dont au minimum 7 bénéficiaires du RSA** ou aux personnes orientées par les services de la Direction de l'Action Sociale de Proximité de la Collectivité de Corse.

Elle est réalisée sur la région ajaccienne.

La prescription devra être validée par un comité de sélection auquel participe un représentant de la Direction de l'Insertion et du Logement de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 - Obligations diverses mises à la charge de la structure

La structure affecte le personnel qualifié et les moyens nécessaires à la réalisation de cette action.

Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

L'association F.A.L.E.P.A s'engage à communiquer à la Direction de l'Insertion et du Logement - Service Insertion Professionnelle - de la Collectivité de Corse, un état nominatif et mensuel des entrées et mouvements intervenus.

ARTICLE 5 - Modalités financières

5.1 - Montant de la subvention

L'action visée à l'article 3 de la présente convention fait l'objet d'un financement de 20 000 €.

5.2 - Modalités de paiement

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par la Collectivité de Corse de la manière suivante :

- le versement d'une **avance de 50 %** à la signature de la convention
- le versement de **30 %** sur présentation du **bilan intermédiaire** transmis au plus tard le 31 décembre de l'année N
- le versement du **solde (20 %)** au terme de la convention :
 - sur présentation du **bilan d'activité** faisant apparaître la réalisation de la totalité des objectifs mentionnés à l'article 3 de la présente convention, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1
 - Sur présentation du **compte-rendu financier** visé par le comptable et par le commissaire aux comptes de l'association le cas échéant et approuvé par l'assemblée compétente, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1

En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport déclinant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, est de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes.

En cas d'excédent, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.

Les documents devront être adressés à M. le Président du Conseil Exécutif de Corse en 3 exemplaires.

5.3 Réfections

Une réfaction de 10 % sur le versement de la dotation sera opérée si l'objectif d'activité défini à l'article 3 de la présente convention n'est pas atteint.

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au programme N5122A Fonction 444 chapitre 9344 compte 6568 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget régional.

Structure	FALEPA
Agence bancaire	SOCIETE GENERALE
N° de compte	00037269079
Code établissement	30003
Code guichet	00251
Clé RIB	71

ARTICLE 6 - Contrôle de l'exécution de la convention

La structure s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses, et tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard significatif, d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des versements après examen des justificatifs présentés par la structure, et après avoir entendu préalablement ses représentants ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 - Obligation de discrétion

La structure s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du RSA ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente

convention. Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

ARTICLE 8 - Publicité

Toute action de communication (écrite ou audiovisuelle) devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 9 - Résiliation

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 10 - Litiges

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano 20407 Bastia

Fait à Ajacciu, le

Le Président du Conseil Exécutif de Corse

La présidente de l'association

(Cachet et signature obligatoires)

Gilles SIMEONI

SIAE
Dossier unique d'instruction
Année : 2020.

Nom de la Structure : SUD CORSE INSERTION

Conventionnement / Demande de subvention demandé au titre de :

AI **EI** **ETTI** **ACI**

Actions d'insertion X (Auto-école associative)

Un dossier par demande de conventionnement

Dossier à retourner par courriel et par voie postale à :

Unité Départementale DIRECCTE CORSE Service : Nom du responsable : Adresse :	Collectivité de Corse Direction Insertion Logement Nom du responsable : Adresse :
---	--

En annexe :
Référentiels d'appui à la formalisation des projets d'insertion et glossaire
Budgets sous format excel

SOMMAIRE

I	Pièces à joindre à votre dossier	p.3
II	Présentation de la structure	p.4
III	Stratégie et activités de la SIAE	p.6
IV	Moyens humains et matériels utilisés par la structure	p.7
V	Moyens financiers de la structure	p.10
VI	SPECIAL ACI PORTEUR MULTIPLE	p.11
VII	Présentation du projet d'insertion de la structure	p.13
VIII	Demande de financement	p.18

I. Pièces à joindre à votre dossier

1 – LES PIÈCES ADMINISTRATIVES

⊛ Les pièces précédées de ce signe ne sont à fournir qu'en cas de changement intervenu depuis la dernière transmission à l'UD.

SOCIETES :

- ⊛ Extrait KBis, inscription au registre ou répertoire concerné,
- Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe,
- Dernière liasse fiscale complète,
- Pour les ETTI, copie de la déclaration préalable d'activité de l'entreprise de travail temporaire et attestation de garantie mentionnée à l'article L. 124-8 du code du travail. Ces documents peuvent être envoyés après signature de la convention en cas de création d'entreprise ou d'établissement. S'ils ne sont pas fournis au moment de l'instruction, la demande précise le territoire sur lequel l'entreprise envisage de développer ses activités

ASSOCIATIONS :

- ⊛ Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture,
- ⊛ Statuts, liste des membres du conseil d'administration et du bureau avec l'indication de leur situation, professionnelle, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale,
- Des informations relatives aux ressources propres (montant des cotisations, nombre de cotisants, rémunération des services rendus ...).

DANS TOUS LES CAS :

- RIB,
- Le compte de résultat et le bilan de la structure entière certifiés de l'année N-1 seront transmis au 30 juin de l'année N au plus tard (*attention, en cas de multi activités (IAE – Autres), le compte et le bilan doivent porter sur l'intégralité de la structure et non pas uniquement sur les activités liées à l'IAE*),
- Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, le pouvoir de ce dernier au signataire,
- L'organigramme de la structure,
- Pour les postes d'encadrants et de chargées de l'accompagnement socioprofessionnel : **fiches de postes et CV**.

2 – DOCUMENTS ANNEXES A FOURNIR :

- ⊛ **Budgets 2019 et 2020 de la structure et de l'activité conventionnée.**

II. Présentation de la structure

2.1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA STRUCTURE

Nom de la structure : SUD CORSE INSERTION
Forme juridique : ASSOCIATION
Date de création : 28/12/2009
Code NAF : 9499Z
Convention collective (Intitulé): Atelier Chantier d'Insertion

ADRESSES ET COORDONNEES :

Renseigner le lieu d'activité
dans le département si
différent du Siège Social

Siège social :

Immeuble St Jean
Quartier Poretta
20 137 Porto-Vecchio

Tel : 04.95.72.37.50
Fax :
Courriel : virginiejacques.sci@gmail.com
Site Internet : www.sudcorseinsertion.com
N° Siret : 520 152 257 00017



Lieu d'activité dans le département :

Tel :
Fax :
Courriel :
Site Internet
N° Siret :

Identification du représentant légal de la structure:

Nom : GIOVANNANGELI
Prénom : Gilles
Fonction : Président
Téléphone : 04.95.72.37.50
Courriel : g.giovannangeli@orange.fr

Identification de la personne chargée du dossier de subvention :

Nom : PEREZ
Prénom : Virginie
Fonction : Directrice
Téléphone : 04.95.72.37.50
Courriel : virginiejacques.sci@gmail.com

• Votre structure dispose-t-elle d'agrément(s) administratifs(s) ?

oui non

↳ Si Oui, précisez lesquels (exemple : entreprise solidaire, services aux personnes, CHRS.....)

Type d'agrément :	attribué par :	en date du :
Agrément ESUS	Préfecture 2A	09/03/2018
Agrément Auto-école associative	Préfecture 2A	12/11/2019
Agrément ACI	DIRECCTE	Annuel

- Votre structure est-elle reconnue d'utilité publique ? oui **X non**
- Dispose-t-elle de l'agrément ESUS ? **X oui** non
- Votre structure dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? **X oui** non
- Votre structure est-elle assujettie à la TVA ? oui **X non**
- Adhérez-vous à un réseau ? **X oui** non

↳ Si oui lequel(s)? : CRESS Corsica ; Réseau National des ACI

2.2 - TERRITOIRE D'INTERVENTION

- Préciser le territoire sur lequel la structure intervient (nom des communes ou intercommunalités):

Porto-Vecchio & Communauté des communes Sud Corse

- Votre structure agit-elle dans un territoire couvert par :

- Une Maison de l'Emploi ? oui **X non** nsp

- Par un PLIE ? **X oui** non nsp

DLIE porté par la Communauté des Communes Sud Corse

- Votre structure agit-elle en :

- Quartier Politique de la Ville ? **X oui** non nsp

- Zone de Revitalisation Rurale ? **X oui** non nsp

- Précisez l'organisation de votre siège et de vos antennes **(obligatoire pour les AI et les ETTI) :**

Siège et Antennes	Code Postal	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Siège :	20 137	Lundi au vendredi	08H00 – 16H00
Antenne (précisez nom)			
Antenne (précisez nom)			
Antenne (précisez nom)			
Antenne (précisez nom)			
Antenne (précisez nom)			

III. Stratégie et activités de l'Auto-école associative

Chapitre à mettre en lien avec l'axe 4 du projet d'insertion et de l'annexe « objectifs »

3.1 – ACTIVITES DE L'AES :

- Quelles sont les principales activités de l'AES ?

L'auto-école associative (AES) est un établissement agréé (Préfecture) auto-école qui donne accès au permis B. Seul permis que nous proposons au sein de notre structure puisqu'il est celui qui permet en priorité de lever les freins liés à la mobilité. A travers cette action nous offrons donc une réponse à une problématique de mobilité d'un public ayant des difficultés d'apprentissage.

- Ces activités ont-elles des spécificités particulièrement adaptées aux publics en insertion et à leurs besoins ? Si oui, lesquelles ?

L'auto-école associative (AES) prend en charge, dans l'acquisition des notions et compétences pour devenir titulaire du permis B, un public qui ne peut raisonnablement valider l'examen dans une auto-école du secteur marchand. Une AES limite les parcours très longs et les échecs.

L'AES propose :

- **Un enseignement adapté** : L'enseignement de l'auto-école sociale est particulièrement adapté au public en difficulté. Les groupes de travail sont réduits (pas plus de 10) ce qui permet une individualisation de l'enseignement. De plus, la méthode de travail, le rythme des cours sont adaptés afin de répondre aux difficultés des stagiaires (problèmes de langue, etc.).

- **Un apport supérieur au simple permis B** : Ce public en difficulté n'apprend pas uniquement les savoirs du permis de conduire, il réapprend également les règles de vie en communauté, se remet en situation de réussite, et enclenche les mécanismes de projection positifs qui lui permettront de concrétiser son projet professionnel. En même temps qu'il apprend à conduire, il apprend à se conduire, en société.

- **La prescription par les partenaires de l'insertion** : L'accès à l'auto-école sociale ne sera pas « libre ». En effet, pour intégrer celle-ci, il faudra nécessairement passer par une structure de l'insertion et de l'emploi (Mission Locale, Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, CG2A, etc.). Par conséquent, en parallèle de leurs parcours au sein de l'auto-école, les stagiaires poursuivront leur suivi auprès des différentes entités afin de concrétiser leur projet professionnel et social.

- **Une activité qui ne repose pas sur l'auto prescription** : Le fait que l'entrée en auto-école sociale se fasse par le biais d'une prescription d'une structure de l'insertion et de l'emploi, et la typologie particulière du public visé, pour qui l'enseignement de l'auto-école « classique » est impossible à suivre, rendent complémentaires les actions des auto-écoles sociales et des auto-écoles du secteur marchand.

Dans le cadre de cette demande de subvention, il est important de préciser que l'AES est ouverte à l'ensemble des titulaires de minima sociaux. **En 2019, Sud Corse Insertion propose de dédier 7 places aux personnes bénéficiaires du RSA ou orientées par les services de l'action sociale de la Collectivité de Corse.** Les entrées dans l'cation seront validées par un comité de sélection auquel participe un représentant des services de la Collectivité de Corse.

3.2 – BILAN D'ACTIVITE 2019 :

3.2.0 Synthèse (3 à 5 points clefs) : les grands axes, évolutions, événements ayant impacté la structure au cours de l'année 2017.

BILAN ACTIVITE DU 01/01/2019 au 31/12/19 – TOUS PUBLICS

Au 1^{er} janvier 2019, 35 personnes entrées en 2018 poursuivaient l'apprentissage du permis B.

11 comités mensuels ont eu lieu avec un total de 40 orientations (partenaires confondus).

Un total de **55 stagiaires** accompagnés tout au long de l'année 2019

Sur 55 stagiaires :

- **35** personnes présentes au 01/01/2019
- **20** personnes ont intégrées l'AES durant l'année
- **25** sont sorties au cours de l'année :

-> 10 obtentions du permis B soit 40%

-> 9 abandons

-> 6 exclusions

Au 1^{er} janvier 2020, 30 personnes entrées en 2019 poursuivaient l'apprentissage du permis B.

Sur les 55 stagiaires, il y a eu les prescriptions suivantes :

- 14 personnes orientées par la Collectivité de Corse (CdC)
- 8 par Pôle Emploi
- 3 conjointement par Pôle Emploi et la CdC
- 19 par la Mission Locale Sud Corse
- 4 par Cap emploi-A Murza
- 7 orientations d'autres structures locales (ISATIS, ESAT, CMP, Falep)

BILAN ACTIVITE DU 01/01/2019 au 31/12/19 – BENEFICIAIRES DU RSA

Sur les 55 stagiaires accompagnés, **13 personnes étaient bénéficiaires du RSA :**

- 9 personnes présentes au 01/01/2019
- 4 personnes ont intégrées l'AES durant l'année
- 6 sont sorties au cours de l'année :

-> 2 obtentions du permis B soit 33%

-> 3 abandons

-> 1 exclusion

Sur les 55 stagiaires, il y a eu les prescriptions suivantes :

- 7 personnes orientées par la Collectivité de Corse (CdC)
- 3 par Pôle Emploi
- 1 conjointement par Pôle Emploi et la CdC
- 0 par la Mission Locale Sud Corse
- 0 par Cap emploi-A Murza
- 2 orientations d'autres structures locales (ISATIS, ESAT, CMP, Falep)

BILAN ACTIVITE DU 01/01/2019 au 31/12/19 – REPARTITION PAR TYPOLOGIE

		<i>NOMBRE DE STAGAIRES</i>	<i>DONT OBTENTION PERMIS B PAR TYPOLOGIE</i>
<i>AGE</i>	< 25 ans	24 <i>dont 2 bRSA</i>	5 <i>dont 1 bRSA</i>
	25 – 45 ans	24 <i>dont 8 bRSA</i>	4 <i>dont 1 bRSA</i>
	> 45 ans	7 <i>dont 3 bRSA</i>	1 <i>dont 0 bRSA</i>
<i>GENRE</i>	Femme	32 <i>dont 10 bRSA</i>	7 <i>dont 1 bRSA</i>
	Homme	23 <i>dont 3 bRSA</i>	3 <i>dont 0 bRSA</i>
<i>TOTAL</i>		55 <i>dont 13 bRSA</i>	10 <i>dont 2 bRSA</i>

3.2.1 Les points forts de votre bilan :

L'AES maintient son activité au pic et notamment grâce un travail en réseau avec nos partenaires qui orientent mensuellement les personnes bénéficiaires de ce type de dispositif.

CHIFFRE CLE

100 % de réussite à l'examen du permis B

3.2.2 Les difficultés rencontrées :

Les principales difficultés que nous avons rencontrées en 2019 :

-> problème d'assiduité chez certains stagiaires

-> difficulté à contacter les personnes inscrites sur la liste d'attente.

Ces 2 problématiques sont récurrentes chaque année.

3.2.3 Les axes de développement :

Nous n'avons pas d'axe particulier à développer au sein de cette action. Nous devons poursuivre dans le sens actuel à savoir, réaliser un accompagnement et apprentissage de qualité ; remplir en permanence les 30 places dédiées à l'acquisition du code et de la conduite.

3.3 – PROFILS DES DONNEURS D'ORDRE 2019 :

- Avez-vous un client / donneur d'ordre qui représente plus de 50 % de votre chiffre d'affaires en 2019 ?

oui non

- Précisez le nombre de clients / donneurs d'ordre qui représente plus de 25 % de votre chiffre d'affaires en 2019 ?

aucun un deux trois

- En 2019, comment vos ventes/prestations ont-elles été réparties entre ces différents clients ?

(en % par type de clientèle) :

	%	Type d'activités
Particuliers :	100	100 du CA vente (facturation inscription à l'AES)
Associations :		
Etat / Entreprises publiques :		
Entreprises privées :		
Organismes HLM :		
Collectivités territoriales :		
Autres (précisez) :		

- Accès aux marchés publics en 2019 : (voir éléments du bilan statistique 2019 – Tableaux 7)

Si oui, quels leviers qui ont facilité l'accès à ces marchés publics ?

Si non, quelles sont les difficultés identifiées ?

Quelles sont les perspectives 2020 ?

IV. Moyens humains et matériels mobilisés par la structure

4.1 - MOYENS HUMAINS PREVISIONNELS 2019 :

4.1.1 - SALARIES PERMANENTS PARTICIPANT A L'ACTIVITE CONVENTIONNEE IAE :

Nom et Prénom	Fonction	Type de contrat <i>(ou signaler si mise à disposition)</i>	En ETP annuel <i>(1 ETP = 1.820 H annuelles yc congés payés)</i>
Gestion – Administration :			
Nom 1 PEREZ Virginie	Directrice & Coordonnatrice	CDI	0.50
Nom 2 CORSI Don Pierre	Chargé de mission	CDI	0.30
Nom 3			
Développement commercial/économique :			
Nom 1			
Nom 2			
Accompagnement social professionnel :			
Nom 1			
Nom 2			
Formation			
Nom 1 LUCCHINI Danielle	Enseignante de la conduite et de la sécurité routière	CDI	1
Nom 2			
Encadrement technique :			
Nom 1			
Nom 2			
Nom 3			
	Effectifs en nombre	Type de contrat <i>(ou signaler si mise à disposition)</i>	En ETP annuel <i>(1 ETP = 1.820 H annuelles yc congés payés)</i>
Agents de production hors salariés en insertion des SIAE (ex. salariés en CDI des Régies de Quartier)			
Attention : ne pas mentionner ici les « salariés en insertion » (CDDI et salariés mis à disposition dans AI et ETTI)			
Autres :			
TOTAL ETP			1.80
Salariés permanents			

Fiches de poste et CV à joindre au dossier pour les salariés permanents encadrants techniques et les conseillers en insertion professionnelle

Evolution des moyens humains 2020: Pas de changement prévu pour les moyens humains en 2020

4.1.2 – FORMATION DES PERMANENTS

Présentez les formations suivies par les permanents intervenant sur l'activité IAE conventionnée.

Types de formation : gestion-administration(1) / accompagnement social et professionnel (2) / encadrement technique (3) / commercial/développement économique (4) / autres (5) **tels que : Ingénierie de formation**

FORMATIONS REALISEES EN 2019	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés permanents bénéficiaires en 2019
Réactualisation des connaissances des exploitants auto-écoles	5	21	1
Sauveteur Secouriste du Travail	4	14	1

Si autre, précisez :

FORMATIONS PREVUES EN 2020	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés permanents bénéficiaires en 2020

- Quel est le nom de votre OPCA : UNIFORMATION
- Pour les AES qui ont mis en œuvre des formations pour leurs permanents **comment votre OPCA a participé au financement des formations ?/.....**

4.1.3 - EFFECTIFS BENEVOLES INTERVENANT SUR LES ACTIVITES IAE :

- En 2019, combien de bénévoles ont participé à vos activités conventionnées au titre de l'IAE :
- L'activité de vos bénévoles a représenté combien d'Equivalent Temps Plein :
(1 ETP = 1.820H)
- **Si vous faites intervenir des bénévoles, sur quelles activités ont-ils été mobilisés (hors participation à la gouvernance de la SIAE) :**
 - **Accueil/intégration :** (préciser les activités réalisées : réunion d'information, tests de compétences...)
 - **Accompagnement social :** (préciser les activités réalisées : démarches logement, mobilité, accès aux droits...)
 - **Accompagnement professionnel :** (préciser les activités réalisées :)
 - **Formation des personnes en insertion :** (préciser les formations dispensées : savoirs de base....)

4.1.4 QUALITE DE L'EMPLOI DANS LA STRUCTURE :

Santé et sécurité au travail : Avez-vous rédigé le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) :

Voir articles L.4121-2 (principes généraux de prévention) et R 4121-1 pour le DUERP

→ éléments nouveaux depuis 2019 ? Aucun

Dialogue social : Comment sont mis en place les IRP (Instances Représentatives du Personnel) ? :

(pour les SIAE de plus de 11 salariés)

→ éléments nouveaux depuis 2019 ? Nous ne sommes toujours pas une association de plus de 11 salariés

A quel **service de santé au travail** adhérez-vous ? (nom, adresse, tel) : Service Interentreprises de Santé au Travail de la Corse du Sud.

4.2 - DESCRIPTIF DES MOYENS MATERIELS UTILISES PAR LA STRUCTURE DANS LE CADRE DES ACTIVITES CONVENTIONNEES IAE

Décrivez les moyens matériels que vous utilisez dans le cadre des activités pour lesquelles vous sollicitez un conventionnement IAE.

4.1 - LOCAUX :

	Nombre	Surface (m ²)	Modalité d'occupation		
			Propriétaire	Locataire	Mise à disposition gracieuse
Bureaux	1		<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Salles de réunion, de formation	1		<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Ateliers de production			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lieux de vente			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Si vous êtes locataire, avez-vous des inquiétudes quant à la reconduction éventuelle de votre (vos) bail(s) ?

oui Si oui à quelle échéance :

4.2 – MOYENS MATERIELS :

Décrivez les autres moyens matériels que votre structure utilise dans le cadre de ses activités conventionnées au titre de l'IAE (véhicules, machine utile à la production, autres équipements...).

Précisez l'état de vétusté et les éventuels projets de renouvellement ou d'achat de nouveaux équipements :

Type de matériel	Description des principaux équipements	Etat de vétusté et projet de renouvellement ou d'achat
EQUIPEMENT INFORMATIQUE		
Logiciels de base de données pour le suivi des salariés (nom)	Logiciel de diffusion des cours de code et de suivi des stagiaires	
Ordinateurs, photocopieurs, fax, matériels audiovisuels et sonores	1 ordinateur, 1 photocopieuse/scanner, 1 téléphone, 1 mobile	CORRECT
MATERIELS ET OUTILLAGES		
Equipements et machines utilisés pour production ou la réalisation de prestations de services.	1 rétroprojecteur, des boîtiers d'apprentissage du code, livrets de code	CORRECT
VEHICULES DE TRANSPORT		
Véhicules utilitaires véhicules particuliers destinés au transport de marchandises ou au transport de voyageurs.	Véhicule auto-école	Renouveler chaque année car en location longue durée

V. Moyens financiers de la structure

DOCUMENTS A COMPLETER JOINTS EN ANNEXE SOUS FORMAT EXCEL

1-Compte de résultat provisoire 2019 de la structure

2- Compte de résultat provisoire 2019 de l'activité conventionnée

3- Budget prévisionnel 2020 de la structure

4- Budget prévisionnel 2020 de l'activité conventionnée

Si la structure ne porte que l'activité conventionnée, ne complétez que les tableaux 1 et 3.

Veillez à fournir votre liasse fiscale et le PV de l'AG validant les comptes annuels dès qu'ils sont établis.

Nous sollicitons la Collectivité de Corse dans le cadre d'une demande de subvention de fonctionnement à hauteur de 21 000 €uros.

Je soussignée : **Virginie PEREZ, Directrice**

Certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

A Porto-Vecchio, le 11 juin 2020

Nom et qualité du signataire, cachet de la structure :
Virginie PEREZ, Directrice

Signature :



CONVENTION DE FINANCEMENT
DE L'ASSOCIATION SUD CORSE INSERTION
(AUTO-ECOLE SOCIALE)

Entre

La Collectivité de Corse,

Représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,
d'une part

Et

L'association SUD CORSE INSERTION dont le siège social est situé : Immeuble
Saint Jean Quartier Poretta 20137 PORTIVECHJU
Représentée par sa présidente M. GIOVANNANGELI Gilles
SIRET : 520 152 257 000 17
Nature juridique : Association Loi 1901
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,
- Vu la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,
- Vu la délibération n° 20/096 CP de la Commission Permanente du 29 juillet 2020,

ARTICLE - 1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement de l'auto-école sociale portée par l'association Sud Corse Insertion en application de la délibération n° 20/096 CP de la Commission Permanente du 29 juillet 2020.

ARTICLE - 2 Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle est conclue pour une durée de 12 mois.

ARTICLE - 3 Modalités d'exécution

L'association s'engage à concourir à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA par la mise en œuvre de l'activité d'auto-école sociale.

L'activité de l'auto-école sociale vise à favoriser les conditions de réussite à l'examen du permis de conduire par la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée au niveau de qualification des stagiaires.

L'action est ouverte aux bénéficiaires des minima sociaux. L'association s'engage à réserver **au minimum 7 places aux bénéficiaires du RSA** ou aux personnes orientées par les services de l'action sociale de la Collectivité de Corse.

Elle est réalisée sur la région Sud Corse.

La prescription devra être validée par un comité de sélection auquel participe un représentant de la Direction de l'Insertion et du Logement de la Collectivité de Corse.

Article 4 - Obligations diverses mises à la charge de la structure

La structure affecte le personnel qualifié et les moyens nécessaires à la réalisation de cette action.

Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

L'association SUD CORSE INSERTION s'engage à communiquer à la Direction de l'Insertion et du Logement - Service Insertion Professionnelle - de la Collectivité de Corse, un état nominatif et mensuel des entrées et mouvements intervenus.

ARTICLE - 5 Modalités financières

5.1 - Montant de la subvention

L'action visée à l'article 3 de la présente convention fait l'objet d'un financement de **15 000 €**.

5.2 - Modalités de paiement

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par la Collectivité de Corse de la manière suivante :

- le versement d'une **avance de 50 %** à la signature de la convention
- le versement de **30 %** sur présentation du **bilan intermédiaire** transmis au plus tard le 31 décembre de l'année N
- le versement du **solde (20 %)** au terme de la convention :
 - sur présentation du **bilan d'activité** faisant apparaître la réalisation de la totalité des objectifs mentionnés à l'article 3 de la présente convention, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1
 - Sur présentation du **compte-rendu financier** visé par le comptable et par le commissaire aux comptes de l'association le cas échéant et approuvé par l'assemblée compétente, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1

En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport déclinant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, est de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes.

En cas d'excédent, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.

Les documents devront être adressés à M. le Président du Conseil Exécutif de Corse en 3 exemplaires.

5.3 - Réfactions

Une réfaction de 10 % sur le versement de la dotation sera opérée si l'objectif d'activité défini à l'article 3 de la présente convention n'est pas atteint.

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au programme N 5122 A fonction 444 chapitre 9344 compte 6568 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget régional.

Structure	SUD CORSE INSERTION
Agence bancaire	CAISSE D'EPARGNE Provence Alpes Corse
N° de compte	08010019015
Code établissement	11315
Code guichet	00001
Clé RIB	18

ARTICLE 6 - Contrôle de l'exécution de la convention

La structure s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses, et tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard significatif, d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des versements après examen des justificatifs présentés par la structure, et après avoir entendu préalablement ses représentants ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 - Obligation de discrétion

La structure s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du

RSA ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente convention.

Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

ARTICLE 8 - Publicité

Toute action de communication (écrite ou audiovisuelle) devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 9 - Résiliation

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 10 - Litiges

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano 20407 Bastia

Fait à Ajacciu, le

Le Président du Conseil Exécutif de Corse

Le président de l'association

(Cachet et signature obligatoires)

Gilles SIMEONI

COMPTE DE RESULTATPREVISIONNEL 2020 - AES

Charges			Produits	
60	Achats	4 000	70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
601	Achats de matières première		Inscription AES	
602	Achats stockés			
604	Prestations de services			
605	Achats matériel équipements et travaux			
606	Achats fournitures non stockées	4 000		
607	Achats de marchandises			
61	Charges externes	12 500	71 Productions stockées	
611	Sous traitance générale		72 Productions immobilisées	
612	Crédit-bail		74 Subventions	
613	Locations immobilières	6 000	Ville de	
613	Locations mobilières	4 800		
614	Charges locatives	550		
615	Entretien réparations	150		
616	Primes d'assurances	1 000	Communauté de Communes ou Urbaines de	
617	Etudes et recherches			
618	Documentation générale et colloques			
62	Autres charges externes	4 360	COLLECTIVITE DE CORSE	
621	Personnel extérieur à l'entreprise			
622	Honoraires	3 300		
6228	Formations			
623	Publications			Fonctionnement
624	Transports et déplacements			
625	Voyages, missions et réceptions	400		
626	Frais de télécom et postaux	300		
627	Service bancaire	360		
628	Cotisation			
			ETAT	
63	Impôts et taxes sur salaires	700	Opérateur unique	
631	Taxes sur salaires			
633	Vers. Formation, transport	700		
635	Impôts directs, indirects et droits			
64	Salaires et charges	69 730		
	Direction – ETP : 0.20	9 371		
	Coordonnateur - ETP : 0.30	13 903		
	Enseignante de la conduite - ETP : 1	33 372		
	Chargé de mission - ETP: 0.30	12 984		
	Autres frais (médecine du travail)	100		
65	Charges de gestion courante (cotisations)		75	Produits gestion courante-adhésio
66	Charges financières	300	76	Produits financiers
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels
68	Dotations aux amortissements	1 300	78	Reprises sur amort et prov
68	Dotations aux provision/c.p		79	Transferts de charges
69	Impôts sur société			
	TOTAL CHARGES	92 890	TOTAL PRODUITS	
			Résultat excédentaire de :	

